

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008



ADMINISTRATION DES DOUANES
ET IMPÔTS INDIRECTS

La Douane :

une institution séculaire tournée vers l'avenir

De l'an 808 à 2008

Une histoire de 12 siècles d'existence

Des valeurs transcendant les époques

Des réalisations consolidées au fil des ans

Une évolution au rythme du développement du Maroc



قَسَمَ اَمْتَاءُ الدِّيوانَةِ
اَقِيْمُوا بِاَيْدِي النُّبُوِيَّةِ اَللّٰهُ اَلْمَوْعِظُ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةُ اَلْمَنْزِلِ
الْمُضْعَفِ الْكَبِيْرِ عَلٰى سُوْلِ الصَّابِقِ وَاللَّيْمِ وَبِحَيْجِ الْاِيْمَانِ اَلْتَّيْبَةِ
اَلْاُخْرَى وَبِحَيْبِ الْخَزَنِ فَيُحْيِيْعُ مَلَا اَمْتِئَعْلِيْ هُوَ اَلشَّجَلُ اَلْمَوْعِظُ
وَالْتَّيْبَةُ اَلْاَغْلَامُ صِيْلَعُ شَيْءٍ هُوَ مَتْلَعُ الْخَزَنِ وَلَا اَوْفَقَ عَلَيْهِ .
وَالْتَّيْبَةُ اَلْحَايَةُ اَلْحَرَالِيْةُ تَعْمِيْرُ سَاعِدِيْهِ وَتَقْوِيْمُهَا . وَالْتَّيْبَةُ
اُولُوِيْ هَذَا فَيُتَمَلِّدُ اَلْبَيْحِيْعَةَ بِجَانِبِ الْخَزَنِ فِيْمَا اَلَسْتِئْتِ اَلنَّبِيْ بِنِ
بَيْعِ وَرَيْبِئَاعِ وَمَبْلَسَةِ قَصِيْبَةِ اُولُوِيْئَاعِ وَرَبِّ اَلْاُولُوِيْ خِيْلِيْ فِي
اَلْمُخْرَفَةِ وَتَعْمِيْرُ اُولُوِيْئَاعِ اَلْاَكْمَلِ اَلْمَاطُوْقِيْ نَا اَلْتَّيْبَةُ .
وَالْتَّيْبَةُ اَلْعَالِمُ اَلْحَرَالِيْ اَلْقَابِيْ اَوْ اَلْمَوْعِظُ اَلْتَّيْبَةُ هُوَ مَتْلَعُ الْخَزَنِ
وَلَوْ قَرِيْبُونَ اَلْمُتَعَمَّرِيْ وَالْتَّيْبَةُ اَلْاَسْتِئْتِ اَلْحَرَالِيْةُ عَمَلُ اَلْمُخْرَفَةِ
نَفْسِيْ هُوَ اَلْمُسْتَحْرَبُ فِيْ اَمْرِ الْخَزَنِ وَلَوْ اَخْرَجَ مَتْنَبًا وَالْتَّيْبَةُ اَلْاَكْمَلِ
عَلِيْ هُوَ اَلْمَوْعِظُ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنَاكِبَةُ وَمَا هُوَ اَلْمَوْعِظُ اَلْمُنْتَبِ هُوَ
مَتْلَعُ اَلْحَرَالِيْ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنْتَبِ
لَا فِيْ اَلْحَرَالِيْ اَلْمُنْتَبِ اَلْمُنْتَبِ .

Serment des Oumana des Douanes à l'époque du régime de l'Amana au Maroc (XIX^{ème} siècle).
Un serment édictant valeurs et engagements honorés par le douanier d'antan et d'aujourd'hui.

[...]

Quelle que soit leur importance, les réformes initiées et les grands chantiers en cours ne sauraient porter pleinement leurs fruits sans l'accélération du rythme de la croissance, pour accompagner la courbe ascendante des besoins à satisfaire. Il y a donc des choix à faire, et il est impératif de trancher définitivement sur ces options.

Devrions-nous, donc, nous satisfaire de solutions conjoncturelles à l'impact forcément limité ? Ou faudrait-il nous en tenir plutôt à nos choix stratégiques, en redoublant impérativement d'efforts pour les faire parvenir à maturité et en récolter les fruits ?

Le fait est que les défis du Maroc d'aujourd'hui ne sauraient être relevés à coups de recettes toutes faites, d'expédients ou de palliatifs, encore moins en faisant valoir des thèses démagogiques qui hypothèquent le présent en faisant miroiter les mirages d'un avenir théorique et illusoire.

Pour qu'une réforme puisse aboutir, la confiance et la crédibilité sont des ingrédients aussi indispensables que l'espoir, le labeur et l'ardeur à l'ouvrage. Il ne faut pas céder aux sirènes nihilistes qui répandent le désespoir et sèment le doute, surtout dans ces circonstances délicates. Si modestes que puissent paraître les résultats réalisés à ce stade, l'esprit d'entreprise, la persévérance et le travail de longue haleine sont autant d'atouts essentiels qui doivent présider à la gestion des affaires publiques.

[...]

*Extrait du discours adressé à la Nation par Sa Majesté le Roi
à l'occasion de la Fête du Trône
Le 30 juillet 2008*



Mot du Directeur Général



Je me réjouis de présenter dans ce rapport d'activité les réalisations de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) au titre de l'année 2008. Au cours de cet exercice, le rôle économique de cette Administration s'est confirmé davantage tenant compte de sa contribution significative à la mise en œuvre de décisions stratégiques de grande importance, tels que la réduction des délais de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires, l'accompagnement des secteurs d'activité en difficulté et l'amélioration de l'attractivité du Maroc à travers plusieurs initiatives et projets d'envergure.

Notre institution ne s'est pas contentée d'améliorer ses résultats, elle s'est aussi attelée à repenser ses stratégies à l'aune des préoccupations nationales et des impératifs d'ordre international. De grands défis s'imposent aujourd'hui faisant subir à l'ADII des pressions de plus en plus grandes. Garantir les recettes dans un environnement qui se libéralise n'est guère aisé et pourtant la Douane a enregistré des résultats remarquables à ce niveau et ce, grâce notamment aux conditions qu'elle offre aux opérateurs économiques et aux efforts d'accompagnement qu'elle a consentis en leur faveur. Notre Administration est convaincue qu'une douane efficace aux frontières peut contribuer grandement à l'accroissement de l'activité commerciale vers et à partir du Maroc.

Le renforcement de ses capacités et la conformité de ses pratiques aux standards internationaux a constitué une préoccupation majeure pour l'ADII ces dernières années. Des chantiers ont été amorcés dans cette perspective, le cadre de normes de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et le programme Columbus en sont une parfaite illustration. La douane d'aujourd'hui et de demain ne peut plus opérer de manière isolée. Elle est appelée à coordonner son action avec les partenaires commerciaux, les autres administrations douanières et les différents intervenants aux frontières pour garantir le niveau d'efficacité requis. Ceci est tributaire de l'adoption des normes internationales qui conditionnent l'échange et la communication avec le reste du monde.

Par ailleurs, le renforcement de son rôle économique est susceptible de profiter, également, à l'amélioration des recettes fiscales dans une conjoncture favorable. Toutefois, cette approche n'a de sens que si la douane et le secteur privé opèrent en véritables partenaires. Cette réalité a fait que l'ADII a pris tôt conscience de la nécessité d'intégrer la dimension "Entreprise" dans sa stratégie. Parallèlement, elle œuvre actuellement pour, qu'inversement, la dimension "Douane" soit intégrée dans la stratégie de l'entreprise. Le statut d'Opérateur Economique Agréé que nous sommes en train de préparer a été pensé pour résoudre cette équation.

Il est inutile de préciser que l'implication du public dans la lutte contre les grandes fraudes et dans l'amélioration de notre gouvernance est essentielle. C'est pourquoi, la communication avec la presse constitue une priorité pour nous. Nous évaluons, aussi, à travers ce rapport d'activité, les efforts entrepris dans ce sens que nous nous attelons à améliorer en renforçant la collaboration avec ce segment de nos partenaires.

Je ne saurais omettre, au vu des résultats satisfaisants enregistrés cette année, d'adresser mes remerciements aux femmes et aux hommes qui font la Douane d'aujourd'hui et édifient avec persévérance celle de demain. Leur mobilisation continue pour maintenir le cap de la performance est le reflet de leur détermination à relever les défis de l'avenir. Un avenir prometteur qui se construit progressivement grâce aussi à la précieuse contribution de nos partenaires tant nationaux qu'étrangers.

Abdellatif ZAGHOUN

1

2008 :
des faits et des
événements marquants



Les faits et les événements marquants	10
Les moments forts	13

2

La Douane marocaine :
des actions et des
réalisations



La Douane qui vous protège	16
Des efforts et des actions tout azimut pour améliorer les recettes douanières	20
Le contrôle douanier et la facilitation du commerce ne se conçoivent plus séparément	24

3

La Douane marocaine : une
Administration engagée dans
la voie du renforcement de
ses capacités



Le programme Columbus : une volonté de conformer la douane aux standards internationaux	30
Le processus de réforme se poursuit	32

4

La Douane marocaine :
une institution en
interaction avec son
environnement



La Douane consolide ses partenariats	42
La Douane renforce sa présence à l'échelle régionale et internationale	47
La Douane à l'écoute de ses publics et partenaires	51
La Douane au service des projets de développement du pays	60

5

La Douane marocaine
lue en chiffres



• Recettes douanières	64
• Déclarations Uniques de Marchandises (DUM) enregistrées	66
• Régimes Economiques en Douane	69
• Délai moyen de dédouanement à l'importation	71
• Evaluation des nouvelles prestations de l'Administration des Douanes	72
• Contentieux	75
• Mouvements transfrontaliers des marocains résidant à l'étranger	77
• Mise à la consommation des véhicules de tourisme	80
• Action sociale de la Douane au profit des organismes et œuvres de bienfaisance	81
• Echanges extérieurs	82

6

24 Heures
aux frontières



24 Heures aux frontières	87
--------------------------	----



2008 :
des faits et des événements
marquants

Les faits et les évènements marquants



Un rythme de croissance soutenu pour les recettes douanières : une hausse de 12,6% enregistrée en 2008

Malgré la poursuite du démantèlement tarifaire, le trend haussier des recettes douanières globales se confirme d'année en année pour se stabiliser autour de 12,6% en 2008, soit une réalisation supérieure de 20,7% par rapport aux prévisions de la loi de finances au titre du même exercice. Cette amélioration du rendement fiscal, rendue possible grâce aux efforts de rationalisation des contrôles et à une implication des forces vives du corps douanier, a permis d'accroître de manière remarquable les recettes qui ont atteint, en 2008, 69 898,4 millions de dirhams (MDH).



Une lutte tout azimut contre les trafics illicites et les courants de fraude : une saisie remarquable de plus de 4 tonnes de résine de cannabis au port de Tanger

Evoluant dans un environnement où les courants de fraude sont en perpétuelle mouvance, la Douane marocaine ne ménage aucun effort pour contribuer à assurer la sécurité nécessaire à la stabilité économique, financière et sociale du pays. En témoignent les diverses affaires opérées par les services douaniers au cours de l'année 2008 dont l'une des plus remarquables concerne la saisie au port de Tanger d'un peu plus de 4 tonnes (4 113 Kg) de résine de cannabis portant ainsi le total des saisies de stupéfiants en 2008 à près de 42,5 tonnes. Cette opération a été réalisée grâce à la vigilance des douaniers et au recours au contrôle par scanner. Les stupéfiants saisis étaient dissimulés dans un ensemble roulier transportant des produits maraîchers (poivrons).



Un partenariat toujours plus renforcé avec le monde des affaires : la conférence SAFE, une rencontre d'envergure avec les opérateurs économiques

Ayant connu la participation de près de 200 entreprises, la conférence sur le cadre de normes SAFE (Security and Facilitation of the global Environment), organisée à Casablanca, en janvier 2008, conjointement avec le patronat marocain (CGEM) sous le thème "**Partenariat Douane-Entreprises : pour des échanges commerciaux internationaux sécurisés**", a été l'occasion pour l'Administration des Douanes de conforter sa politique d'ouverture sur le monde des affaires et de consolider le partenariat avec le secteur privé. Ce fut, également, une occasion pour l'Entreprise de prendre connaissance des impératifs qui s'imposent à elle si elle veut opérer à l'international.



Une participation remarquable à la conférence sur le dialogue mondial en matière de renforcement des capacités douanières

Le Maroc, représenté par M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'ADII, a participé, les 2 et 3 octobre 2008 à Londres, à la Conférence sur le dialogue mondial en matière de renforcement des capacités douanières organisée sous les auspices de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) autour du thème "**les stratégies durables de réforme et de développement de la douane**".

Dans le cadre de cette rencontre, la Douane marocaine a été invitée à exposer son expérience en matière de renforcement durable de ses capacités devant un important parterre de représentants d'administrations douanières, de donateurs et d'organisations internationales. Une sollicitation de l'OMD qui s'interprète comme un signe de reconnaissance des progrès réalisés par l'ADII dans le sens de la modernisation de ses moyens et de l'amélioration de ses résultats.

Les faits et les évènements marquants



Le nouveau portail intranet des douaniers : dynamiser la communication interne pour assurer une meilleure prestation douanière

Erigé en portail intégrant la notion de travail collaboratif, le site intranet a été enrichi en 2008 de nouvelles fonctionnalités, permettant une diffusion plus rapide et plus pertinente de l'information auprès du personnel douanier et ce, pour une réponse plus adaptée aux attentes des usagers de la Douane. Une communication interne maîtrisée privilégiant la veille, la réactivité et l'échange des meilleures pratiques entre les opérationnels sur le terrain est de nature à améliorer la qualité des services rendus aux différents publics.



L'expertise de l'Administration des Douanes marocaine reconnue à l'échelle mondiale

En 2008, la Douane marocaine a été élue à la vice-présidence de l'organe suprême de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), à savoir le Conseil de cette instance internationale, et a été désignée représentant régional des douanes des pays d'Afrique du Nord et du Proche et Moyen-Orient. Une double consécration qui honore l'ADII et qui traduit la confiance que la communauté douanière internationale place en elle compte tenu de son expertise et de son rôle actif au sein de l'OMD.

Les moments forts



- 1 27^{ème} réunion des DG des douanes des pays de la région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient et réunion annuelle des DG des douanes des pays arabes.
- 2 Messieurs le Ministre de l'Economie et des Finances et l'ex Secrétaire Général de l'OMD à l'occasion d'une rencontre organisée par l'ADII.
- 3 Signature des Contrats-Objectifs-Moyens par Monsieur le Directeur Général et Madame le Directeur des Ressources et de la Programmation.
- 4 Photo-souvenir du 15^{ème} contingent douanier ayant prêté serment devant Sa Majesté le Roi à l'occasion de la fête du Trône.
- 5 Remise d'un trophée à la sélection ADII ayant remporté un match de football l'opposant à l'équipe de la Direction Régionale du Centre-Sud.
- 6 Cérémonie organisée à l'occasion de la Journée Internationale des Douanes célébrée le 26 janvier.

THSCAN™ MB1215

La Douane marocaine :
des actions et des réalisations



La Douane qui vous protège

A travers ses missions fiscale, économique et de contrôle, la Douane joue un rôle déterminant dans la protection des citoyens, des entreprises, de l'environnement et du patrimoine national.

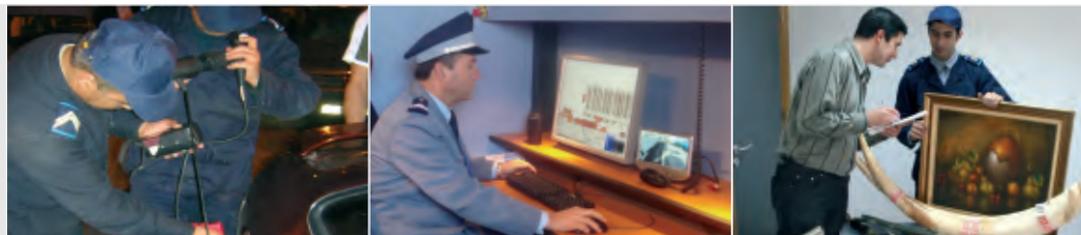
Chaque journée qui passe apporte son lot de témoignages, souvent rapportés par les médias, sur les efforts déployés par l'ADII pour lutter contre les courants de fraude et juguler les trafics illicites de marchandises menaçant la santé publique et la sécurité des citoyens (stupéfiants, articles contrefaits, armes et explosifs, produits dangereux ou non-conformes aux normes sanitaires et techniques requises, etc.).

Pour l'Administration des Douanes, la protection des intérêts économiques du tissu productif national revêt une importance tout aussi grande.

En luttant contre la contrebande et la fraude commerciale, la Douane contribue en effet à protéger l'économie contre les pratiques déloyales et à garantir l'équité fiscale aux entreprises respectueuses de la loi.

L'ADII est également un acteur incontournable dans la préservation de l'environnement et la protection du patrimoine culturel national. Par ses contrôles aux frontières, dans les ports et aéroports, elle veille à l'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Elle est aussi habilitée à contrôler la régularité de sortie des objets d'art, de collection et d'antiquité, en raison de l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour la préservation ou l'enrichissement du patrimoine culturel, artistique, historique ou archéologique du Maroc.



Ci-après quelques réalisations phares de l'année en rapport avec le rôle de protection assumé par la Douane marocaine.

>> La lutte contre le trafic illicite de stupéfiants : une mission de protection de la santé publique

Les dangers de la drogue ne sont plus à présenter. Consciente des effets dévastateurs d'un tel fléau sur la santé et la sécurité des citoyens, la Douane marocaine a fait sienne la bataille au quotidien contre le trafic illicite de stupéfiants et de produits psychotropes.

La vigilance accentuée des services douaniers, l'utilisation accrue de scanners et la coopération intensive avec les différents corps de sécurité sont autant de facteurs qui expliquent les résultats atteints en 2008 :

- 736 affaires réalisées soit une augmentation de 23% par rapport à 2007.
- 42,5 tonnes de drogues et de produits psychotropes saisis, représentant une valeur de 423,5 MDH. Soit un volume des saisies en baisse de 23% en comparaison avec 2007.

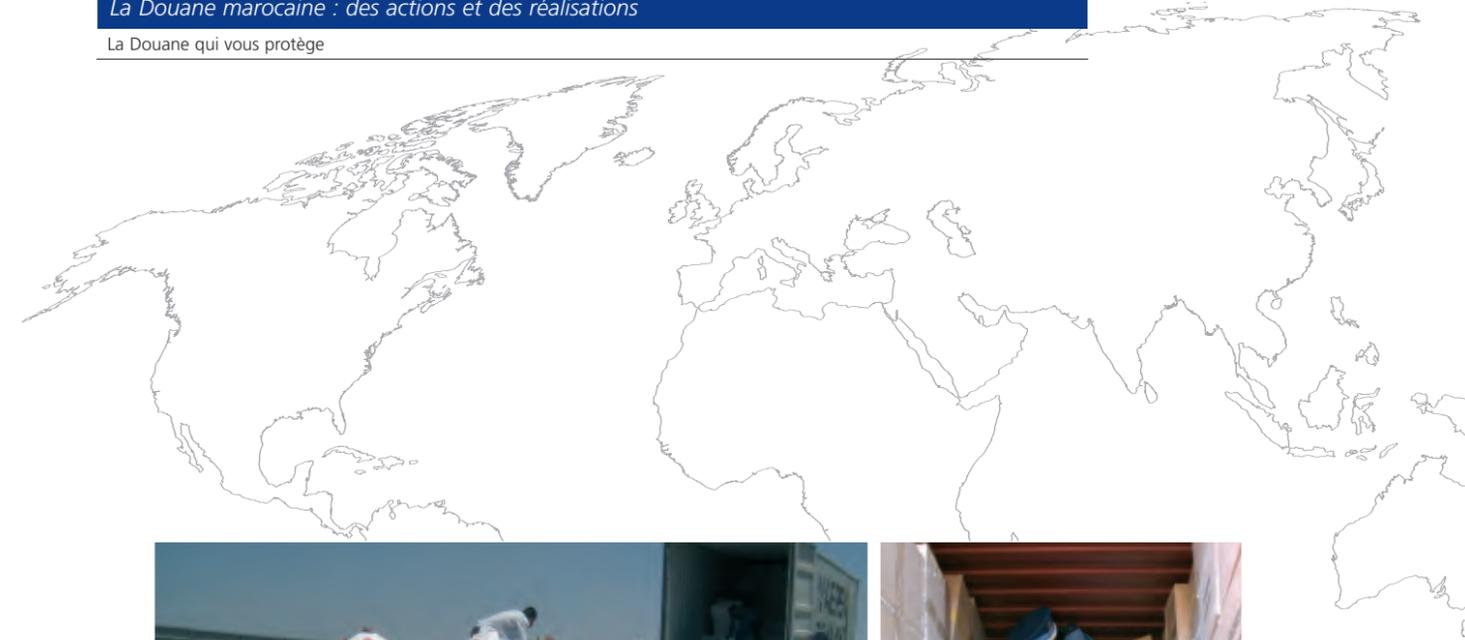
Cette baisse est en fait le résultat de la stratégie nationale en la matière visant la réduction de l'offre. Elle trouve également son origine dans la mise en place de scanners qui a eu un effet dissuasif sur les trafiquants, acculés à fragmenter les quantités de stupéfiants destinés à l'exportation.

>> La lutte contre la contrebande : une action coordonnée pour contrecarrer ce phénomène

La contrebande a un coût économique, social et sanitaire considérable. Elle rend improductif tout investissement commercial ou industriel, décourage toute initiative génératrice d'activités et créatrice d'emploi et menace gravement la santé publique.

La Douane marocaine, pleinement déterminée à contribuer à l'effort national fourni en matière de lutte contre ce phénomène, a réussi en 2008 le pari de la sauvegarde des intérêts des citoyens et des entreprises nationales :

- 6 966 affaires réalisées soit une augmentation de 5,9% par rapport à 2007, ayant permis la saisie de marchandises (hors tabacs) d'une valeur de 258,4 MDH et de 23 millions de cigarettes mises hors du circuit de vente illégale.



>> La lutte contre l'industrie du faux : une mobilisation intense aux frontières pour freiner son expansion

L'industrie de la contrefaçon nuit aux capacités d'investissement des entreprises qui opèrent dans la légalité, anéantit leurs efforts de Recherche & Développement et fragilise leur compétitivité dans une économie mondiale où la course à l'innovation est le principal moteur de croissance et d'emplois.

Elle nuit également aux consommateurs qui mettent leur vie en danger en acquérant des produits ne répondant pas aux normes sanitaires et de sécurité.

Face à de telles menaces, la Douane se mobilise pour combattre ce fléau. A titre d'illustration, l'affaire remarquable réalisée au port de Tanger en mars 2008 :

- 11 conteneurs saisis renfermant
- 130 000 articles contrefaits d'une valeur estimative de 400 MDH
- des cigarettes contrefaites d'une valeur de 8,5 MDH.

>> Le contrôle de la valeur : un moyen d'assurer l'équité fiscale et de lutter contre le dumping

La Douane marocaine a fait de la bataille contre la criminalité, sous sa forme économique, un des axes majeurs de sa stratégie d'accompagnement du tissu économique national.

Face aux importations massives à prix défiant toute concurrence et à l'amplification du phénomène de la sous-facturation, l'ADII déploie d'importants efforts pour contrer les pratiques anticoncurrentielles et garantir un traitement fiscal équitable.

Dans ce cadre, ont été opérés en 2008 des redressements de valeur s'élevant à 2 846,6 MDH et se traduisant par des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1 116,6 MDH, soit une augmentation de 29,1% par rapport à l'année 2007.



Opérations de contrôle et de saisie de produits divers

Des efforts et des actions tout azimut pour améliorer les recettes douanières

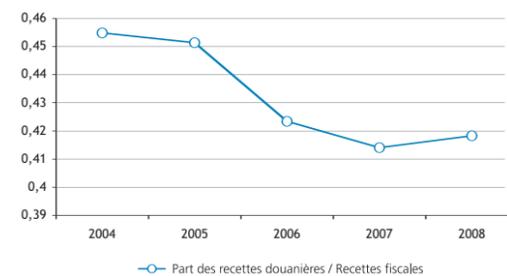
En tant qu'Administration fiscale, la Douane est investie d'une mission de collecte de droits et taxes qui lui permet de contribuer à l'amélioration des finances publiques.

Les recettes douanières représentent en effet plus de 40% du budget global de l'Etat et leur niveau demeure significatif d'une année à l'autre grâce au volume croissant des échanges ainsi qu'aux efforts consentis en matière de contrôle douanier et de recouvrement des créances.

>> Les recettes douanières

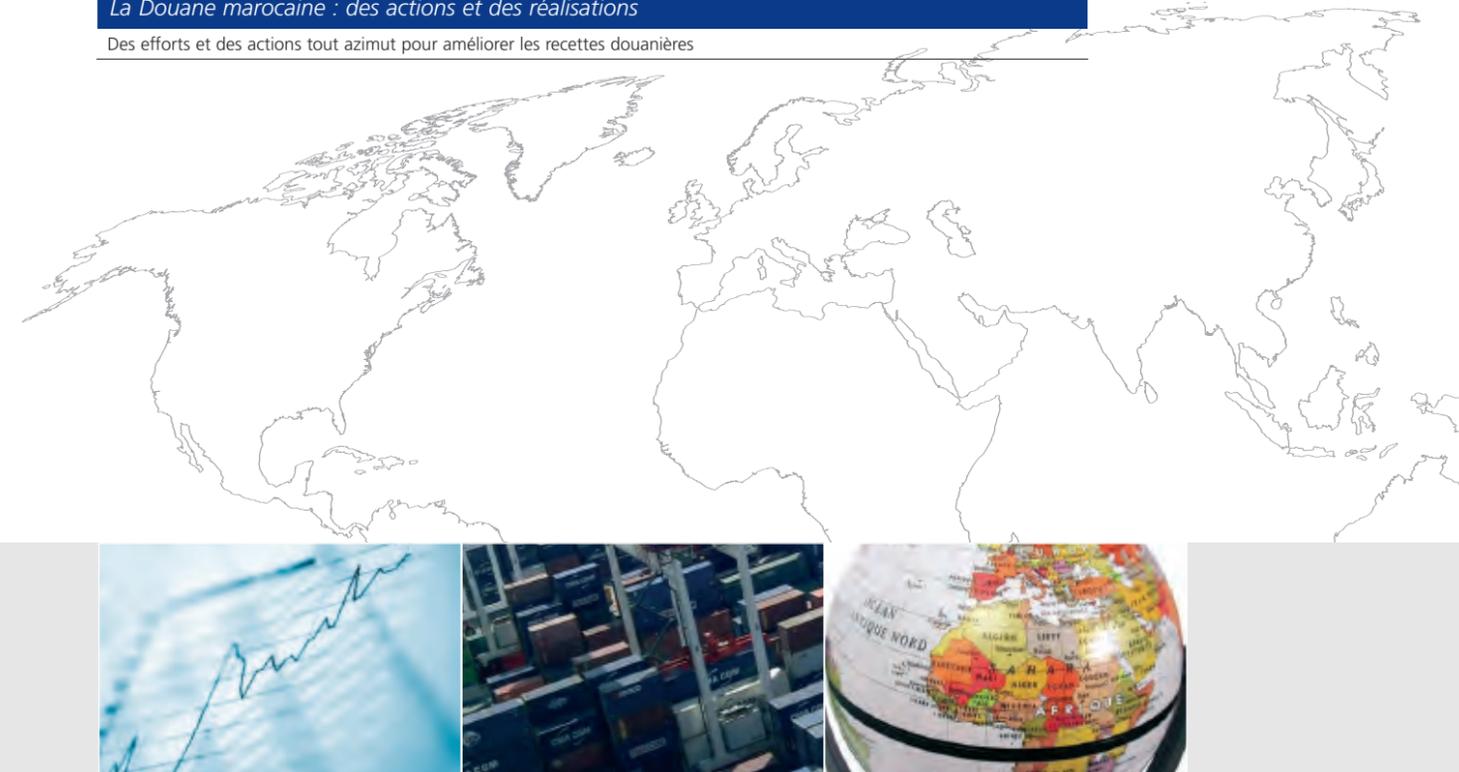
Les recettes douanières ont atteint 69 898,4 MDH en 2008 enregistrant ainsi une évolution de 12,6 % par rapport à l'année 2007, soit une participation à hauteur de 41,8% dans les recettes fiscales de l'Etat.

Ce taux était de 41,4% en 2007. L'année 2008 peut être considérée comme l'année de rupture avec la tendance baissière de la part des recettes douanières dans les recettes fiscales. Ceci malgré la poursuite du démantèlement tarifaire et l'évolution à 2 chiffres des recettes fiscales (plus de 11%) en 2007 et 2008.



L'évolution de la part des recettes douanières dans les recettes fiscales

Le résultat observé au niveau global des recettes découle de l'évolution des rubriques ci-après :



> **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : Intervenant à hauteur de 50,7% cette année, les recettes collectées au titre de cette taxe se sont accrues de 22,1% par rapport aux réalisations de l'année précédente. Cette augmentation est expliquée essentiellement par l'élargissement de l'assiette de la TVA. En effet, au terme de l'année 2008, les importations ont atteint une valeur de 321 793,9 MDH contre 259 747,4 MDH une année auparavant, soit une augmentation de 23,9%.

> **Taxes Intérieures de Consommation (TIC)** : Les recettes réalisées en 2008 au titre des TIC ont connu une hausse de 7,9% par rapport à 2007. La part de ces taxes dans le total des recettes douanières est passée quant à elle de 27,9% en 2007 à 26,7% en 2008. Malgré cette baisse, les TIC demeurent la seconde source de recettes douanières après la TVA.

> **Droits d'importation** : Les recettes générées par le droit d'importation (DI) ont enregistré une légère hausse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré la poursuite de la réduction de la pression fiscale sur les importations résultant notamment du processus de démantèlement des DI dans le cadre des accords de libre échange. La part de ces recettes dans les recettes douanières globales a quelque peu diminué,

passant de 21,6% en 2007 à 19,6% en 2008.

> **Redevance de passage du Gazoduc** : bien qu'en hausse de 26,8% par rapport à 2007, la part de ces redevances n'a augmenté que de 0,3 point dans les recettes douanières puisqu'elle est passée de 2,2% en 2007 à 2,5% en 2008.

>> Les redressements des droits et taxes suite au contrôle de la valeur

Le contrôle de la valeur vise essentiellement la protection de l'économie nationale et la lutte contre la concurrence déloyale. Les efforts consentis à ce niveau par les services douaniers ont eu, également, un impact sur les recettes fiscales.

Dans ce cadre, l'ADII a engagé d'importantes actions :

- La mise à disposition des services opérationnels de référentiels (indicateurs d'appréciation, cotations internationales de matières premières, mercuriales, etc.), permettant de susciter leur réactivité et de cibler les produits sensibles.
- L'organisation d'ateliers de travail regroupant les différents services chargés du contrôle de la valeur

pour le partage des expériences et partant, une meilleure maîtrise des règles d'évaluation en douane.

De même, pour cerner la problématique de l'évaluation en douane, l'ADII a favorisé la politique de partenariat et de concertation aussi bien avec les départements ministériels concernés qu'avec les associations professionnelles.

Outre les retombées positives en matière de contrôle, cette nouvelle démarche a permis l'amélioration des recettes fiscales au titre de l'année 2008, générées par des redressements des valeurs déclarées s'élevant à 2 846,6 MDH, entraînant des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1 116,6 MDH, soit une augmentation de 29,1% par rapport à l'année 2007.

Par ailleurs, l'apport du contrôle a posteriori a été édifiant en matière de lutte contre la fraude et d'optimisation des recettes.

Outre le programme d'action élaboré, délimitant les principaux domaines d'intervention et ciblant les secteurs sensibles, l'année 2008 a permis la consolidation de la démarche sectorielle visant l'assainissement du marché et la lutte contre la concurrence déloyale.

Pour mener certaines actions de contrôle a posteriori, l'ADII a intensifié le recours à la coopération aussi bien avec les autres départements qu'avec les douanes étrangères partenaires. L'assistance administrative mutuelle a été déterminante dans la détection de plusieurs cas de fraude.

>> Le recouvrement des créances

En matière de recouvrement des créances, le taux de régularisation des émissions est passé de 54,5% à 46,3% entre 2007 et 2008. En effet, le total des émissions a cru en 2008 de 21,2% par rapport à 2007 suite à l'augmentation remarquable de la valeur globale des importations. Pour les créances, hors amendes et condamnations pécuniaires, qui ont représenté 54% des émissions en 2008 contre 58,7% en 2007, elles ont connu un taux de recouvrement de 85,2% en 2008.

>> Les marchandises saisies ou abandonnées en douane

Grâce aux efforts consentis pour l'amélioration de la gestion des marchandises saisies et/ou abandonnées en douane, le produit des ventes a connu, en 2008, une évolution de 14,2% par rapport à l'année



précédente. Les Directions Régionales du Nord-Ouest, du Nord-Est et de Casablanca-Port ont totalisé 77,5% du produit total des ventes en 2008.

Parallèlement à cette évolution du produit des ventes, une nette augmentation des cessions gratuites de marchandises au profit d'organismes sociaux et de bienfaisance a été enregistrée. Les cessions gratuites, sont ainsi passées de 4,8 MDH en 2007 à 18,7 MDH en 2008, soit une hausse de plus de 289%. Les marchandises saisies, devenues propriété de l'ADII, ont été cédées gracieusement aux populations victimes des inondations qu'ont connues certaines régions du Royaume.

>> Le règlement transactionnel

En 2008, une part significative des affaires contentieuses réalisées par les services douaniers a connu un règlement par voie transactionnelle (à l'amiable). Le produit des transactions a ainsi atteint plus de 70% du montant total des amendes recouvrées, perçues suite au dénouement de ces affaires. Quant au nombre de litiges réglés par transaction, il s'est élevé à 22 716 en 2008 contre 20 280 en 2007, soit une augmentation de 12%.

Au plan procédural, la Douane s'est employée à assouplir les modalités de règlement pour palier les difficultés rencontrées au niveau de l'application et de l'interprétation du barème mis en place antérieurement. Dans cet objectif, un nouvel instrument de travail a été mis à la disposition des structures concernées par cet aspect de gestion. Dans le même cadre et pour prendre en charge les évolutions enregistrées, un projet de nouveau barème a été finalisé. Il entrera en vigueur très prochainement.

>> Le recouvrement forcé

Chargée de garantir l'encaissement des créances du Trésor public, l'ADII recouvre auprès des débiteurs défaillants les sommes dues à l'Etat. Dans le cadre de cette mission, la Douane intervient pour procéder à des recouvrements forcés auprès de redevables, personnes physiques ou morales.



Le contrôle douanier et la facilitation du commerce ne se conçoivent plus séparément

L'amélioration des conditions de passage des marchandises et des personnes figure parmi les objectifs prioritaires d'un contrôle efficace et à moindre coût. Dans cet esprit, l'ADII s'attèle à analyser ses méthodes d'intervention en impliquant ses partenaires et ses usagers. Cette analyse permet de déceler les procédures et les formalités nécessitant davantage de simplification.

Par ailleurs, le souci de se conformer aux pratiques internationales dicte, également, les améliorations à introduire de manière progressive en fonction du contexte mais aussi des moyens dont dispose l'ADII.

Forte d'une stratégie formalisée et d'objectifs bien définis, la Douane a une visibilité suffisante sur la situation cible qu'elle doit atteindre pour garantir un meilleur contrôle. Elle œuvre au plan

procédural aux améliorations qui s'imposent pour atteindre cet objectif.

>> La simplification des procédures et la facilitation du commerce

Face à l'évolution du commerce extérieur, d'importantes mesures visant la simplification et l'harmonisation des procédures de dédouanement ont été prises.

Les principales mesures de facilitation introduites en 2008 ont visé l'amélioration des conditions de traitement des opérations douanières et la réduction des délais.

> La catégorisation des entreprises : un programme évolutif

Le chantier de la facilitation a été marqué par le lancement en 2006 du programme de la



catégorisation des entreprises qui consiste à faire bénéficier les entreprises organisées, gérées d'une manière transparente et en situation régulière vis-à-vis de la Douane, de facilités plus larges leur permettant de réaliser leurs opérations de dédouanement dans de meilleures conditions de célérité et de réactivité pour plus de compétitivité.

A fin 2008, 128 entreprises ont été catégorisées par la Douane dont 66 classées "A". 312 autres ont manifesté leur intérêt pour bénéficier de ce produit.

En 2008, ce programme a été enrichi et étendu aux unités industrielles et commerciales opérant sous les régimes fondamentaux (industriels, importateurs, exportateurs, franchisés, etc.) et ce, en réponse à la demande de cette catégorie d'opérateurs désirant bénéficier de la palette d'avantages offerts par ce programme.

> La douane à domicile : l'opérateur édite la fiche de liquidation chez lui

Poursuivant son double objectif de simplification des formalités douanières et d'amélioration de ses outils de gestion, l'Administration des Douanes a introduit au cours de l'exercice 2008 de nouvelles fonctionnalités dans son système de dédouanement,

dont notamment, celle offrant la possibilité aux opérateurs d'éditer à domicile la fiche de liquidation ; fonctionnalité de nature à réduire davantage le délai de passage des marchandises en douane.

> Les envois postaux à l'exportation : des procédures plus simplifiées

Afin de garantir une meilleure qualité du service offert aux usagers des colis postaux et dans le cadre des relations de partenariat entre l'ADII et Poste Maroc, une procédure unifiée de traitement et de dédouanement des envois postaux à destination de l'étranger a été mise en place clarifiant davantage les démarches à entreprendre par chacune d'elles.

Par la même occasion, le guichet de dépôt au niveau des bureaux de poste taxateurs abrite désormais les deux services, postal et douanier, réduisant ainsi les déplacements de l'utilisateur et lui facilitant l'accomplissement des formalités d'expédition des colis présentés.

> La détaxe au profit des non résidents : un accompagnement sur le plan douanier de la procédure instaurée

Suite à la désignation, par la Direction Générale des Impôts, des sociétés "Global Refund Maroc S.A" et





"Morocco Tourist Refund S.A" pour leur confier la gestion du remboursement de la TVA aux personnes physiques non résidentes, la Douane a pris toutes les mesures nécessaires pour contribuer à la réussite de cette expérience compte tenu de son impact certain sur le développement de l'activité touristique nationale.

Ainsi, les modalités pratiques pour la mise en œuvre sur le plan douanier de cette nouvelle procédure ont été clairement définies.

De même, il a été procédé conjointement avec l'Office National des Aéroports à l'agencement, au niveau des principaux aéroports internationaux du Royaume, de locaux dédiés à la détaxe à proximité des guichets d'enregistrement des compagnies aériennes.

> La réduction du délai de séjour dans les enceintes portuaires : un projet auquel la Douane contribue activement

Le port de Casablanca à lui seul accapare 41,4% de l'activité douanière à l'import et 17,7% à l'export. C'est pourquoi, la Douane a voulu contribuer à l'amélioration de la logistique assurée par ce port. Ainsi, un travail conjoint a été mené avec différents acteurs, publics et privés, représentant la communauté portuaire (l'Agence Nationale des Ports, les départements du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la santé, la Wilaya de Casablanca, le Conseil National du Commerce Extérieur et le Groupement Professionnel des Banques Marocaines) dans le dessein d'améliorer le délai de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires.

Cette entreprise a donné lieu à une feuille de route en 2007 déterminant les dispositions ainsi que les actions à entreprendre, à court terme, par les diverses entités administratives et opérationnelles intervenant dans la chaîne portuaire.

Dans le cadre de la concrétisation de ce projet, l'année 2008 a vu la conduite d'actions importantes :

- la mise en place d'un processus qui garantit la simultanéité des contrôles assurés par les départements administratifs intervenant aux frontières. C'est ainsi qu'une "fiche suiveuse" a été instaurée permettant d'éviter l'exécution séquentielle de ces contrôles qui constituaient auparavant une source de rallongement des délais de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires
- la réduction du délai réglementaire pour le dépôt de la déclaration en détail des marchandises importées en le ramenant de 60 à 45 jours ; mesure susceptible de dissuader certains réceptionnaires qui, pour des raisons commerciales ou logistiques, utilisent le port comme zone de stockage.

>> Le contrôle douanier

L'ADII a entrepris, dans le cadre de sa stratégie de contrôle, un certain nombre d'actions et de mesures visant la consolidation de la modernisation de ses méthodes de contrôle sur la base d'une démarche axée, notamment, sur le contrôle a priori et le renforcement du contrôle a posteriori.



> Le contrôle a posteriori et a priori

Un programme national basé sur la définition des risques prioritaires a été conduit en 2008 dans le but de renforcer le contrôle a posteriori. Un certain nombre d'axes jugés à risque ont, alors, été ciblés et pour lesquels des contrôles en entreprise ont été menés. Ils ont permis de déceler des écarts ayant trait principalement à la valeur, à l'origine et à l'espèce.

S'agissant du contrôle a priori (préalable à l'arrivée de la marchandise) et compte tenu de son rôle primordial, notamment dans l'orientation des contrôles douaniers liés au fret transbordé, il a été érigé en 2008 en un axe stratégique prioritaire.

Trois aspects fondamentaux ont été investis à ce niveau : l'adaptation du cadre juridique, le renforcement du partenariat avec les douanes étrangères en matière d'échange d'information et de renseignement et la consolidation de la démarche d'analyse du risque à travers la mise en place d'outils de travail et de référentiels au profit des opérationnels sur le terrain.

Parmi les actions menées dans ce cadre :

- L'élaboration d'un projet de guide sur le contrôle a priori

- La vulgarisation de la démarche d'analyse de risque auprès des structures opérationnelles concernées.

> Renforcement des capacités des métiers de surveillance

Tenant compte de l'accroissement de l'activité douanière, il a été jugé nécessaire de procéder à l'adaptation et au renforcement de la filière de surveillance. Ainsi, un important chantier visant l'informatisation des métiers de surveillance a été lancé de concert avec les services douaniers opérationnels.

Parmi les objectifs de cette action, l'amélioration de l'efficacité des services de surveillance et la définition des besoins en ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission dans les conditions requises.

L'année 2008 a été marquée par le lancement d'une opération d'envergure pour le recrutement de 400 agents devant regagner cette filière au niveau national.



La Douane marocaine : une Administration engagée dans la voie du renforcement de ses capacités

Le programme Columbus : une volonté de conformer la Douane aux standards internationaux

S'aligner sur les normes internationales édictées par les grandes instances régissant le commerce mondial est plus qu'un choix, mais une exigence pour toute administration douanière qui vise la performance.

Intégrant parfaitement cette donnée, l'ADII s'attache à poursuivre l'adaptation de ses modes de gestion et d'action aux standards internationaux. Divers chantiers ont été lancés dans ce sens dont l'un portant sur le renforcement des capacités tel que préconisé par l'Organisation Mondiale des Douanes à travers son programme Columbus.

>> Le programme COLUMBUS de l'OMD : renforcer les capacités pour moderniser la Douane

L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) définit le renforcement des capacités comme "les activités

permettant de renforcer les connaissances, les capacités, les compétences et les comportements des personnes et d'améliorer les structures et les processus institutionnels, de façon que l'administration puisse remplir sa mission et ses objectifs de manière efficace et durable.

Le renforcement des capacités douanières est directement lié à la modernisation, qui désigne une stratégie globale et un objectif général visant à améliorer l'efficacité, la rentabilité, la transparence et le caractère prévisible des activités d'une administration douanière de manière que celle-ci puisse répondre au mieux aux exigences du monde moderne". Le renforcement des capacités représente le moyen et l'action permettant à une Administration douanière d'atteindre le niveau de modernisation souhaité.

L'OMD a lancé, dans ce cadre, un certain nombre de programmes dont le plus significatif est le Programme



Columbus. Son objectif est d'aider les membres de l'organisation à mettre intégralement en œuvre le Cadre de normes SAFE, ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre d'autres normes de l'OMD, notamment la Convention de Kyoto révisée visant la facilitation du commerce.

Le Programme Columbus se compose de trois phases :

- **La 1^{ère} phase**, l'évaluation des besoins, consiste à établir un diagnostic complet de la situation actuelle à la fois en termes de capacité de développement général et de conformité avec les normes internationales. Elle se fonde sur le Cadre de diagnostic de l'OMD qui est un outil reconnu par des organisations tels que les Nations Unies, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI etc.
- **La 2^{ème} phase**, la mise en œuvre, comprend toutes les mesures prises par les Membres pour progresser dans le cycle du développement (de la préparation et l'approbation d'un programme de modernisation complet, l'obtention d'un soutien politique et financier approprié jusqu'à la mise en œuvre complète).
- **La 3^{ème} phase**, le suivi, consiste à surveiller et à évaluer les progrès.

Engagée dans ce programme, l'ADII a achevé la première phase et s'est consacrée en 2008 à la mise en œuvre de la deuxième phase.

>> Préparer la Douane de demain

L'OMD a initié plusieurs réformes pour préparer les Douanes à l'ère du 21^{ème} siècle.

Convaincue des retombées positives de ces réformes, l'ADII a déjà adhéré aux principales. Son adhésion s'est traduite par l'engagement des programmes qui en ont découlés dont les premières phases ont été investies en 2008.

Actuellement, un plan d'action est en cours de mise en œuvre. Il s'articule autour de trois projets essentiels :

- La mise en place d'une plate forme d'échange de données au profit de l'amélioration du contrôle
- La réforme procédurale des chaînes de contrôle douanier
- La mise en place du statut d'Opérateur Economique Agréé

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects a adhéré, également, à la stratégie des douanes du 21^{ème} siècle de l'OMD par la prise en charge des deux premiers volets de cette stratégie, à savoir «la douane en réseau» et «la gestion coordonnée aux frontières».

Pour le premier volet, l'ADII dispose actuellement d'un système informatique de dédouanement performant dénommé "BADR" qui, grâce à l'utilisation de l'Internet, permet l'interconnexion avec les systèmes informatiques similaires des douanes étrangères.

La "gestion coordonnée aux frontières" s'appuiera, quant à elle, sur le guichet unique. Bien évidemment, la concrétisation de tous ces projets passe par le renforcement des capacités de l'ADII qui figure parmi les axes prioritaires de cette Administration.

Le processus de réforme se poursuit

Chantier amorcé depuis quelques années déjà, la réforme de l'Administration des Douanes se poursuit comme une dynamique d'évolution. Elle vise à asseoir un mode de management toujours plus réfléchi et moderne pour une action douanière efficace. L'amélioration des méthodes de travail et moyens d'intervention ainsi que l'optimisation de la gestion des ressources en sont les principaux soubassements.

>> Le système d'information

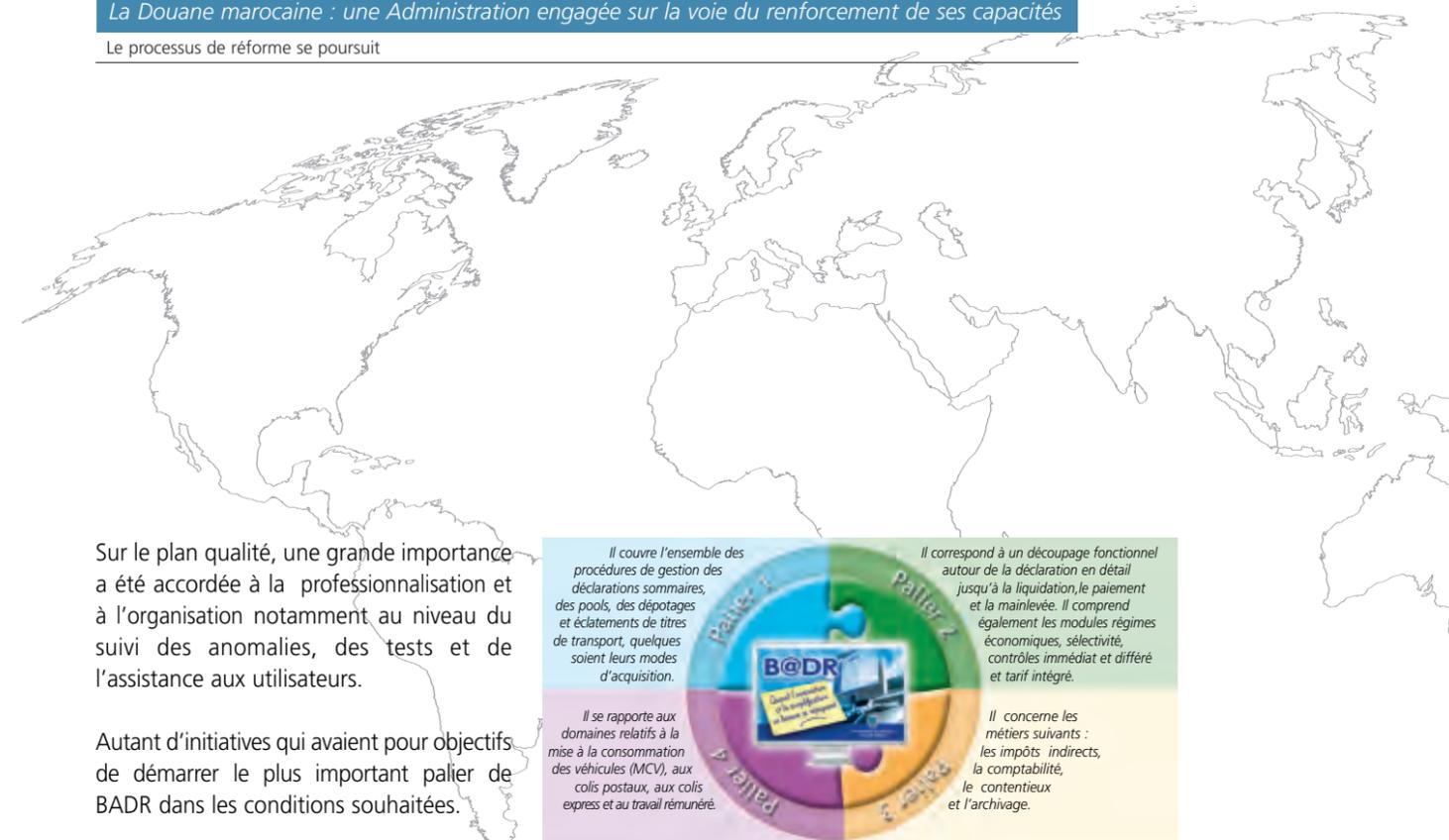
En matière de modernisation du système d'information, l'année 2008 est considérée comme l'année de l'achèvement des grands chantiers de l'ADII notamment à travers la finalisation du palier 2 du système informatique BADR, la concrétisation du nouveau Portail intranet et l'amélioration des aspects sécurité et disponibilité du système d'information de la Douane.

> Démarrage du système informatique BADR

L'exercice 2008 a été consacré aux préparatifs du démarrage du second palier de BADR à travers l'optimisation de ce système, l'implication, la formation et la sensibilisation des futurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'opérateurs économiques ou de services douaniers régionaux.

Lors de cette phase de pré-démarrage, l'accent a également été mis sur la performance du système. La gestion de ce volet a été confiée à un cabinet de conseil de renommée internationale et a consisté en une expertise en assurance performance et qualité de service.

Au terme de la première étape, un audit applicatif de BADR et de son environnement d'exécution a été réalisé. La phase suivante a permis d'apporter les optimisations et configurations nécessaires à une remise en production davantage sécurisée de BADR.



B@DR, un développement et une mise en service progressifs

Sur le plan qualité, une grande importance a été accordée à la professionnalisation et à l'organisation notamment au niveau du suivi des anomalies, des tests et de l'assistance aux utilisateurs.

Autant d'initiatives qui avaient pour objectifs de démarrer le plus important palier de BADR dans les conditions souhaitées.

> Le renforcement de la communication interne : le Portail intranet

Brique importante du système d'information de l'ADII, le site intranet, mis à la disposition de l'ensemble des membres de la communauté de travail depuis 1998, a connu, cette année, un tournant majeur qui marquera son histoire.

S'inscrivant dans le cadre du renforcement de la communication interne et constituant l'outil de référence et de travail par excellence pour le douanier, il a en effet fait l'objet d'une refonte intégrale dans le dessein d'en faire le point d'accès unique aux différentes ressources informationnelles, documentaires et de service de la Douane et ce, en garantissant une gestion globale et intégrée d'accès et de sécurité.

Lancée en décembre 2008, cette nouvelle plateforme de travail et de partage, intégrant la dimension de 3^{ème} génération, présente de nouvelles fonctionnalités visant particulièrement le travail collaboratif qui favorise la mise en relation fertile et virtuelle d'idées et de bonnes pratiques d'une même communauté douanière métier dont les membres sont géographiquement éloignés.

Fournissant un confort de navigation et présentant des perspectives d'évolution continue, le nouveau portail

intranet adopte une organisation technique et fonctionnelle des plus avancées donnant ainsi à l'ADII et à ses agents les moyens d'une performance individuelle et collective.

Avec cet outil, la Douane vise à accroître son potentiel par le biais de la gestion et la capitalisation des connaissances, l'animation d'espaces métiers, l'exploitation de la veille informationnelle et la mise à profit des opportunités offertes en matière d'archivage et de versionning.

> La gestion intégrée des Ressources (RIAD) : amélioration de l'autonomie des services extérieurs

Cinq ans après son démarrage, le système RIAD n'a cessé d'évoluer en offrant de plus en plus de fonctionnalités afin de mieux servir tous ses utilisateurs exerçant au sein des différentes structures de l'Administration réparties à travers les régions du Royaume.

RIAD "Ressources Intégrées de l'Administration des Douanes" qui intègre et dématérialise tous les processus de gestion des ressources humaines, budgétaires et logistiques de l'ADII est une solution à la pointe des nouvelles technologies de l'information, développée et maintenue par des compétences internes de la Douane. En 2008, les efforts d'amélioration ont été axés sur la



fiabilisation et l'optimisation dudit système. L'on signalera notamment les nouvelles prestations offertes par RIAD en mode Self service (l'affiliation à l'assurance ISAAF mondial assistance et l'automatisation de la prise en charge de la présence semestrielle des agents) ainsi que le déploiement au niveau régional de certaines applications qui permettront dans le futur une meilleure gestion décentralisée des ressources.

>> La formation

La formation constitue un axe stratégique sur lequel l'ADII a mis ces dernières années pour préparer la douane de demain. Les exigences auxquelles l'Administration se trouve aujourd'hui confrontée et les évolutions à venir ont guidé sa réflexion sur la formation.

A travers la formation, l'ADII entend renforcer les capacités de ses ressources humaines pour qu'elles puissent assumer pleinement leurs rôles de facilitateurs et de protecteurs tels qu'ils évoluent dans les contextes actuels et futurs.

La formation de base, quant à elle, s'intéresse, outre aux aspects techniques, à la sensibilisation du personnel douanier aux contraintes qui pèsent sur la douane en tant qu'intervenant dans la chaîne logistique internationale et à sa mission dans la croissance économique et sociale.

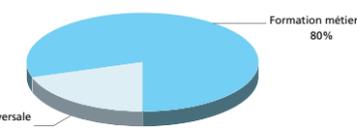
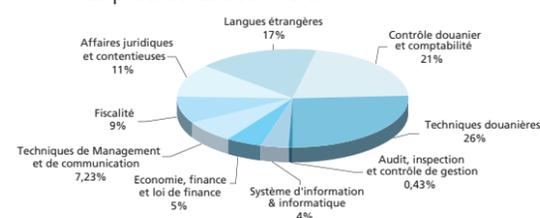
Durant l'année 2008, l'ADII a réalisé **31 794 Jour/Homme/Formation (JHF) au profit de 3 068 douaniers totalisant 7 321 participations avec un taux d'accès de 53%.**

Type de formation	JHF	Effectif bénéficiaire	Nombre de participations	Taux d'accès
Formation de Base	7.825	116	146	53%
Formation continue	23.969	2.952	7.175	
Total	31.794	3.068	7.321	

En matière de formation continue, **23 369 JHF** ont été concrétisés au profit de **2 952 cadres et agents totalisant 7 175 participations.** A noter qu'une moyenne de 11 JHF par bénéficiaire a été enregistrée. Le taux d'accès à la formation continue s'élève à 49%.

L'accent a été mis sur l'activité douanière et particulièrement sur :

- les métiers du contrôle, notamment le contrôle a posteriori ;
- le contentieux et le recouvrement des créances ;
- les métiers de surveillance et,
- les procédures douanières.



La dimension internationale de la douane est à l'origine de l'intérêt porté par notre personnel aux langues étrangères. A ce titre, en 2008, plusieurs cycles de formation en la matière ont été conduits totalisant 3990 JHF. En ont bénéficié les opérationnels qui se trouvent sur le terrain et le personnel des structures centrales.

- Au niveau de la formation de base, le centre de formation douanière a organisé 332 jours de formation au profit de 146 cadres. Ces formations ont porté sur les techniques douanières ainsi que sur des thèmes à caractère transverse (communication, pratique de l'audit et de l'éthique au sein de l'ADII...).

- Une tradition qui dure depuis plusieurs années, la formation militaire a été organisée en 2008 au profit d'un contingent de 43 douaniers dont 11 cadres de sexe féminin. Le contingent formé a été préparé pour la prestation de serment devant sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la fête du Trône.

>> La gestion des ressources

> La gestion des ressources humaines

- **Le recrutement, le reclassement et le redéploiement des effectifs**

Compte tenu des déficits en effectif qui se sont créés au niveau de la filière de surveillance en raison des départs à la retraite d'une proportion non négligeable des agents des brigades ces dernières années, et suite à la création

de nouveaux bureaux douaniers (Tanger Méditerranée, Extension de l'aéroport Mohammed V, Aéroports de Benslimane, Guelmim, etc.), l'Administration des Douanes s'est vue contrainte de lancer une opération de recrutement pour combler le besoin en agents de surveillance. Une évaluation préalable a été effectuée en 2007 afin d'identifier le nombre de postes à créer, en parallèle avec des préparatifs d'ordre procédural et organisationnel.

Dans ce cadre, l'année 2008 a connu l'organisation du concours pour le recrutement de 400 agents techniques. Le nombre total des candidats ayant postulé pour ce concours a atteint 151 958 candidats dont 133 295 ont été retenus pour passer les épreuves écrites. 111 466 candidats se sont présentés le 06 avril 2008 dans sept centres régionaux pour passer les épreuves de ce concours.

En matière de reclassement, et en parfaite harmonie avec les orientations gouvernementales visant à activer la promotion des fonctionnaires de l'Etat selon les textes réglementaires y afférents, l'ADII a organisé au cours de cette année, en collaboration avec le Ministère de tutelle, des examens et concours professionnels au profit de son personnel. Dans ce cadre, 194 agents ont été promus en 2008 suite à leur admission et 73 selon les avancements de grade effectués de manière régulière par l'ADII. Ce qui porte le nombre de douaniers promus aux grades supérieurs, en 2008, à 267 contre 79 en 2007.

Par ailleurs, en matière de redéploiement des agents du Ministère de l'Economie et des Finances, la Douane a intégré parmi ses effectifs 09 cadres relevant des différentes Directions de celui-ci, qui s'ajoutent aux 15 cadres redéployés en 2007.



• **La mobilité et le roulement annuel dans les provinces du sud**

Le programme de mobilité s'est poursuivi durant l'année 2008 pour prendre en considération les demandes de mutation pour convenances personnelles des agents eu égard à leur situation sociale et sans pour autant compromettre la bonne marche du service. Dans ce cadre, 319 demandes de mutation ont été traitées dont 60 demandes ont été satisfaites.

Pour ce qui est de la mobilité dans les provinces du sud du Royaume, et conformément aux dispositions de la note n° 13/FP du 01/04/1976 du premier Ministre, l'ADII procède chaque année au redéploiement des agents ayant exercé pendant une période de deux années et plus dans la circonscription douanière de Laâyoune. En 2008, cette opération a donné lieu à l'affectation de 59 agents, répondant aux critères retenus pour ce roulement en remplacement de ceux ayant passé 2 ans et plus à ladite circonscription.

• **L'adaptation de l'organisation des structures**

Les missions, diverses et évolutives, dévolues à l'ADII, l'ont conduite, en 2008, à adapter ses structures opérationnelles aux exigences de l'environnement dans lequel elle opère.

Ainsi, et considérant l'importance croissante des activités exercées au niveau de l'aéroport Tanger-Ibn Batouta, et notamment, celles liées à la zone franche de Tanger, le point douanier a été érigé au sein de cet aéroport en bureau de douane à part entière, composé d'un ordonnancement et d'une recette.

De même, le poste douanier à l'aéroport Marrakech-Ménara a été érigé en ordonnancement, compte tenu de

l'accroissement de ses activités. Il a été classé, au niveau national, deuxième aéroport eu égard au nombre de voyageurs qui y transitent, juste après l'Aéroport Mohamed V de Nouasser.

Enfin, les évolutions qu'a connues le secteur touristique ont conduit la Douane à procéder, en 2008, à de nouveaux réaménagements dans l'organisation de ses structures régionales, telle que la création des Brigades des Marinas de Salé et de Tarfaya.

• **La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences**

Une étude sur la gestion des effectifs a été réalisée durant l'année 2008 sur la base du Référentiel des Emplois et des Compétences des services déconcentrés.

Elle a permis d'apporter une certaine visibilité en ce qui concerne, aussi bien, la répartition des agents par unité organisationnelle, par métier et par emploi, que leur évolution. Ce qui permettra d'effectuer un recentrage des services extérieurs sur le cœur du métier de la douane et de réduire le surplus des effectifs des agents dédiés aux fonctions support.

• **L'action sociale**

Outre les actions classiques entreprises par les différents acteurs à savoir, l'Association Douanière Marocaine (ADM) et la Mutuelle des Douanes, l'année 2008 a été marquée notamment par :

- 1- la signature avec Isaaq Mondial Assistance d'une convention permettant aux douaniers de bénéficier de services variés en matière de transport sanitaire, d'assistance technique de leurs véhicules et autres prestations telle la délivrance d'attestation pour les besoins des visas.



2- l'achèvement par l'ADM, avec le concours des services de l'ADII, des démarches administratives et techniques en vue du lancement du projet de construction d'un nouveau centre de vacances à Marrakech qui sera constitué de 80 logements.

3- la finalisation des études techniques du projet de la retraite complémentaire en faveur du personnel douanier.

4- la conclusion d'un accord de partenariat entre l'ADM et la Coopérative des Douanes Tunisienne en vue de renforcer davantage les liens de partenariat et la coopération entre les deux administrations.

5- la conclusion de plusieurs conventions en matière de prêts complémentaires d'habitat, d'assurance automobile, de partenariat avec des clubs de sport ainsi que de prestations récréatives et ludiques en faveur du personnel douanier.

> **La gestion des ressources financières et matérielles**

• **Rationalisation des dépenses**

L'ADII a poursuivi pendant l'année 2008 son processus de rationalisation des dépenses de ses structures régionales et centrales en matière de :

Consommation du papier

Engagée dans un processus de dématérialisation, l'ADII continue de réaliser des économies quant à la consommation du papier.

	2005	2006	2007	2008
Consommation du papier	-26%	-30%	-32%	-33%

Evolution de la consommation de papier (Année de base : 2004)

Consommation du carburant

En dépit de l'augmentation qu'a connue le prix du carburant, l'ADII a pu réaliser une économie de 7% en termes de volume et de 6% en termes de valeur en comparaison avec l'année 2007.

	2005	2006	2007	2008
Carburant consommé en valeur	10%	18%	3%	-6%
Carburant consommé en volume	0,29%	7%	-5%	-7%

Evolution annuelle du carburant consommé

Consommation en eau et électricité

L'effort de rationalisation en matière de consommation d'eau et d'électricité s'est concrétisé en menant les actions suivantes :

1. La maîtrise de la hausse de la consommation de l'électricité, due essentiellement à l'extension de la climatisation à de nouveaux sites (nouveaux locaux de Aïn Sebaa), grâce à l'acquisition d'équipements économiques en matière de consommation d'énergie.

2- La poursuite du travail d'assainissement des polices d'abonnement, par le biais de l'installation, la résiliation et la vérification des compteurs installés à l'Administration Centrale et aux services douaniers régionaux.

• Budget

Le budget d'investissement alloué à l'ADII en 2008 est de 149 MDH contre 127 MDH en 2007. Cette hausse concerne plutôt les crédits de paiements (CP) qui sont passés de 67 MDH en 2007 à 88 MDH en 2008.

Le taux d'engagement du budget d'investissement au niveau central a atteint 99,3 % pour les Crédits de Paiement (CP) et 48,5 % pour les crédits d'engagement (CE).

Le budget de fonctionnement alloué à la Douane en 2008 s'est élevé à 50 MDH à l'instar de l'année 2007. Le taux d'engagement des crédits au niveau central a atteint 97,3%. Le tableau récapitulatif, ci-après, décrit pour l'année 2008 le bilan de l'exécution des crédits de l'ADII.

Désignation	CP en DH	CE en DH
INVESTISSEMENT 2008		
Crédits alloués	78 701 645,6	59 983 060,6
Crédits engagés	78 179 716,9	29 090 330,7
Taux d'engagement	99,3%	48,5%
FONCTIONNEMENT 2008		
Crédits alloués	43 128 745,0	
Crédits engagés	41 952 800,9	
Taux d'engagement	97,3 %	

Déconcentration budgétaire

En 2008, l'ADII a consolidé ses efforts en matière de déconcentration budgétaire. En effet, la part déconcentrée du budget d'investissement et de fonctionnement s'est stabilisée respectivement autour de 29% du budget de fonctionnement global et 34% du budget d'investissement (hors informatisation).

	2004	2005	2006	2007	2008
Budget de fonctionnement	26%	24%	24%	29%	29%
Budget d'investissement (hors informatisation)	25%	20%	29%	34%	34%

>> La gestion stratégique

Préparer la Douane de demain nécessite non seulement une vision et une stratégie, mais aussi un pilotage sans failles. Consciente de cette condition, l'ADII s'est employée depuis quelques années à construire son système de pilotage et à le faire évoluer pour qu'il puisse lui fournir la visibilité nécessaire à une gestion prospective.

Le contexte de la Douane connaît des changements importants qui agiront sur son intervention dans les prochaines années. Intégrer, dès à présent, ces changements dans ses objectifs pour pouvoir les maîtriser est tributaire d'une gestion basée sur des outils d'analyse et une démarche scientifique.

Dans cet esprit, le dispositif de pilotage mis en place par l'ADII a connu des évolutions importantes. La gestion de la Douane s'appuie aujourd'hui sur une batterie d'outils : une stratégie, des documents annuels de cadrage dont le cadre pluriannuel de performance conclu avec le Ministère de l'Economie et des Finances et une contractualisation des objectifs opérationnels avec les services déconcentrés. Le reporting se fait grâce à des indicateurs qui alimentent les tableaux de bord de gestion.

En matière de gestion stratégique, l'année 2008 a été marquée par trois principales avancées :

1- La formalisation par le comité de direction des stratégies métiers.

Sept domaines d'intervention ont fait l'objet d'une analyse stratégique qui a permis de dessiner les grandes orientations dans lesquelles seront inscrits les objectifs et les résultats à atteindre dans les court et moyen termes. Il s'agit de :

- La fiscalité
- La facilitation du commerce et le partenariat
- Le contrôle douanier
- Les ressources et le pilotage
- La coopération internationale
- Le système d'information
- La gouvernance et l'éthique.

Cette formalisation s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de la stratégie de l'ADII à l'horizon de 2013.

Cette réflexion sera approfondie et un plan de mise en œuvre sera mis en place pour faciliter l'opérationnalisation des orientations stratégiques sur le terrain, mais surtout pour surveiller les conditions et le niveau d'atteinte des résultats fixés.

2- L'amélioration des outils de pilotage :

A ce titre, le référentiel des indicateurs a été enrichi par l'introduction de nouveaux indicateurs qui permettent de surveiller de nouvelles priorités. Ce référentiel a été documenté pour permettre une analyse et une évaluation uniforme des performances de l'ADII dans toutes les structures. Hormis cet objectif d'harmonisation, ce référentiel va permettre d'opérer, désormais, l'audit des performances sur des bases plus logiques.

3- Le lancement d'une expérience pilote de contractualisation multipartite associant les Directions Régionales et Centrales qui s'engagent à atteindre les

mêmes objectifs. Le domaine expérimenté étant celui du contentieux vu sa complexité et son importance parmi les priorités de l'ADII.

>> L'audit et l'inspection

Depuis plusieurs années maintenant, l'ADII a tenu à investir ses structures chargées de l'inspection d'une fonction "audit" qu'elle veille à développer comme instrument d'accompagnement de ses réformes.

Outre l'harmonisation et l'uniformisation des procédures, recherchées à travers les audits de conformité, la fonction "audit" vise également à contribuer à l'amélioration des méthodes de travail et de gestion des ressources pour un rendement optimal.

Au cours de l'exercice 2008, cette fonction s'est fixée comme axes prioritaires le renforcement de l'éthique et l'amélioration des performances dont l'impact positif sur la bonne gouvernance n'est plus à démontrer.

Parmi les thèmes couverts cette année par les structures d'audit et d'inspection, l'on peut citer :

- La procédure régissant le contrôle de la valeur visant à harmoniser l'action des services douaniers dans ce domaine et à garantir l'équité fiscale ;
- La gestion du contentieux pour une meilleure prise en charge des affaires constatées et leur dénouement ;
- Le suivi et l'amélioration du recouvrement des créances ;

L'accompagnement des métiers de surveillance aux fins de les doter d'un système d'information et de pilotage leur permettant d'améliorer leur gestion et leur efficacité.



La Douane marocaine :
une institution en interaction
avec son environnement

M. M. DANET
الأمين العام للمنظمة العالمية للجمارك

المدير العام للجمارك المغربية

المندوب وزير الاقتصاد والمالية

السيد الممثل للقطر

السيد المندوب

المنظمة العالمية للجمارك

إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

الاجتماع السابع والعشرون لمندراء عامي
جمارك بلدان منطقة شمال إفريقيا
والشرق الأدنى والأوسط

الاجتماع السنوي لمندراء عامي
جمارك الدول العربية

مراكش، أيام 15-16 و17

La Douane consolide ses partenariats

Convaincue que le progrès se fait sur la base de l'écoute et de l'échange, la Douane s'attache à développer des partenariats actifs avec les différentes composantes de son environnement. Construits sur la base d'un dialogue constructif, ces partenariats visent à répondre au mieux aux attentes des différentes parties.

>> La Douane, partenaire de l'entreprise

Favoriser davantage la compétitivité des entreprises marocaines en optimisant les charges financières liées à l'accomplissement des opérations douanières, renforcer leur capacité concurrentielle à l'exportation et contribuer à leur mise à niveau, tels sont les principaux objectifs du partenariat Douane-Entreprise. Plus globalement, la démarche de partenariat adoptée par la Douane marocaine vise à développer avec le monde de l'entreprise des relations de confiance pour assurer une

meilleure facilitation et sécurisation du commerce. En 2008, le partenariat entre la Douane et l'Entreprise s'est exercé à plusieurs niveaux et sous différentes formes :

> L'extension du programme de la catégorisation : une réponse aux attentes des entreprises

Mis en place en 2006, le programme de la catégorisation permet à l'entreprise de s'aligner sur certaines normes de performance l'habilitant à bénéficier d'un statut privilégié lui offrant la possibilité d'accomplir les formalités douanières dans de meilleures conditions et à moindre coût. A travers cette démarche, la Douane vise à contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à les accompagner dans leur processus de mise à niveau.

Initié et développé dans le cadre d'une vision ambitieuse de l'avenir du partenariat liant la Douane à ses partenaires du monde des affaires, ce produit a été enrichi et étendu en 2008 aux unités industrielles et

commerciales opérant sous les régimes fondamentaux (industriels, importateurs, exportateurs, franchisés, etc.).

> Le statut de l'opérateur économique agréé : un sésame pour de meilleures performances à l'international

Prolongement du programme de catégorisation et corollaire du partenariat Douane-Secteur Privé basé sur la concertation et la confiance, le statut de l'OEA permet à l'entreprise de jouir, dans un cadre conventionnel, de la reconnaissance mutuelle par les administrations douanières à l'échelon international.

Partant, ce cadre incitatif est de nature à donner à ses bénéficiaires la possibilité de tirer profit des facilités procédurales douanières accordées par les douanes étrangères dans le cadre de cette reconnaissance et de réaliser leurs opérations de dédouanement dans des conditions de fluidité et de célérité optimales ainsi pour améliorer leur compétitivité à l'international.

L'année 2008 a été mise à profit par l'ADII pour élaborer un plan de mise en œuvre de ce statut reconnu internationalement.

> La conclusion de conventions avec des représentants du monde professionnel : pour un partenariat toujours renouvelé

La Douane accorde au soutien et à l'accompagnement de l'entreprise un intérêt croissant allant dans le sens des attentes de celle-ci en matière de facilitation et de renforcement de son positionnement à l'échelle nationale et internationale.

Cet intérêt s'est matérialisé en 2008 par la conclusion de conventions avec :

• La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)

La Douane et la CGEM ont signé en janvier 2008 un accord relatif aux facilités douanières accordées aux entreprises labellisées par ce groupement patronal. Cet accord prévoit l'octroi d'un statut privilégié aux dites entreprises qui s'engagent à se conformer à certaines normes de performance, leur permettant d'accomplir les formalités douanières dans les meilleures conditions et à moindre coût.

Les sociétés labellisées peuvent notamment bénéficier du dédouanement à domicile, du classement simplifié des produits à l'export ou à l'import, de l'édition de la mainlevée dans leurs locaux, de la non suspension des cautions en cas de litige et du règlement différé des affaires contentieuses pour éviter toute rupture de flux des marchandises.

Cet accord porte également sur l'accompagnement et l'assistance des entreprises pour l'accès au statut d'"opérateur économique agréé" tel que défini par le cadre référentiel de l'Organisation Mondiale des Douanes ou encore la possibilité de bénéficier du statut "d'exportateur agréé" prévu par les protocoles Pan Euro-méditerranéens sur les règles d'origine.

• La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)

La Douane et la CFCIM ont conclu, en mars 2008, une convention de partenariat et ce, eu égard aux relations commerciales développées avec la France et au dynamisme dont fait preuve ladite Chambre de Commerce, particulièrement, à travers ses





programmes d'appui à l'entreprise et de canalisation des flux d'investissement français au Maroc. Dans le cadre de cet accord, les deux parties s'engagent à adopter une approche commune pour mettre en synergie leurs efforts et répondre au mieux aux attentes des secteurs productifs en leur prodiguant accompagnement, conseil et information et par-là, contribuer à leur développement et à l'amélioration de leur performance économique.

> La mise en place de mesures exceptionnelles : une volonté de soutenir des entreprises sinistrées

En Administration citoyenne, l'ADII se mobilise pour soutenir les entreprises touchées lors de sinistres ou catastrophes naturelles d'envergure nationale ou locale.

En 2008, la Douane s'est jointe à d'autres départements étatiques pour apporter son soutien aux opérateurs économiques victimes des inondations survenues à Tanger en octobre.

Un train de mesures douanières exceptionnelles a ainsi été adopté au profit d'entreprises tangéroises affectées par les intempéries. Entre autres mesures prises, l'on peut citer la suppression des pénalités pour retard de paiement et la suspension de la mesure de blocage des comptes à l'échéance.

>> La Douane, partenaire des acteurs publics

L'efficacité et la performance en douane sont certes tributaires de l'amélioration de la qualité du produit et de l'action douanière, mais elles passent également par la collaboration avec d'autres corps et départements de l'Etat. D'où l'intérêt de travailler en partenariat et de créer avec les autres institutions publiques un cadre de coopération pour fédérer les efforts et tirer profit des expertises et potentialités de chacun.

Renforcée par l'ADII au cours de l'exercice écoulé, cette collaboration avec les autres corps de l'état (Police, Gendarmerie Royale, etc.) a porté sur les principaux domaines suivants :

> La lutte contre le trafic illicite de stupéfiants

Mobilisée aux côtés des autres membres de la Commission de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, la Douane intervient en matière de contrôle aux frontières dans un cadre de coopération coordonnée (brigades mixtes); action concluante qui a permis de réaliser des affaires importantes et d'opérer des saisies de grandes quantités de stupéfiants.

> La lutte contre la contrebande

Sur ce plan, le partenariat liant la Douane aux autres corps de l'Etat (Police, Gendarmerie Royale, etc.) s'est renforcé. En 2008, la coopération avec les départements chargés de la sécurité a revêtu un caractère pratique et opérationnel, matérialisé par des actions sur le terrain mais également des rencontres et des réunions de coordination, des interventions couronnées par des formations au profit des services douaniers.

En matière de lutte contre la contrebande de cigarettes, les résultats de la convergence des efforts des différents intervenants, membres de la Commission Nationale de lutte contre la contrebande présidée par le Directeur Général de l'ADII, se sont traduits par un impact positif sur le taux de pénétration de la contrebande des cigarettes qui a été ramené de 30% en 2004 à 10,3 % en 2008. De même, les actions menées ont permis d'opérer en 2008 des saisies atteignant les 23 millions de cigarettes.

> La coordination au niveau des frontières

La coopération avec les entités chargées de la gestion et de la sécurité des frontières devient plus que par le passé incontournable.

Adhérant au principe d'une gestion coordonnée des frontières, la Douane a participé en 2008 aux réunions des commissions de sécurité des aéroports et ports aux fins d'évaluer les procédures mises en place et de les adapter aux normes et standards internationaux pour une meilleure prise en charge des nouvelles données en matière de sécurité.

> Le contrôle des transactions et des opérations commerciales

Un partenariat a été établi en 2008 entre la Douane et certaines entités relevant du Ministère de l'Economie et

des Finances notamment la Direction Générale des Impôts et l'Office des Changes. Cette collaboration porte sur l'échange d'information et de renseignement sur les transactions et opérations d'import et d'export ainsi que sur le partage d'expériences et d'expertises se rapportant à des questions d'intérêt commun. L'objectif étant d'opérer un contrôle intelligent et efficace moyennant, entre autres, la maîtrise de la matière fiscale.

> La protection de la propriété intellectuelle

La Douane s'est associée en 2008 à l'initiative prise par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies et la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (patronat marocain) pour la création d'un Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC).

L'objectif recherché à travers l'institution dudit comité est de renforcer la coopération entre les différents intervenants dans la lutte contre la contrefaçon afin de s'y attaquer plus efficacement et ce, dans le cadre d'une démarche concertée et soutenue à même de promouvoir et protéger la propriété industrielle au Maroc.

>> La Douane, partenaire du monde universitaire

L'ADII s'ouvre continuellement sur le monde universitaire compte tenu du rôle capital de l'Université dans la transmission des savoirs et la sensibilisation des générations futures quant à la dimension du métier douanier et l'importance du partage des expertises en douane.

Au cours de l'exercice 2008, la Douane s'est engagée dans un partenariat avec l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech.



Formalisé par une convention signée par les deux parties, ce partenariat, qui se veut le prolongement et l'aboutissement d'échanges antérieurs fructueux, se décline en différents axes dont principalement : l'encadrement et la formation ainsi que la vulgarisation et la promotion de l'action douanière ; la Douane étant un acteur économique qui a un rôle déterminant dans la gestion du commerce international.

Dans le même sillage, la Direction Régionale Douanière du Centre Sud, l'Union régionale Tensift de la CGEM et l'Ecole nationale des sciences appliquées de Marrakech ont procédé à la signature d'un protocole d'aide dont l'objectif est la promotion de la collaboration, notamment en matière de formation. Sont ainsi en cours de définition des modalités pratiques de mise en place d'une licence professionnelle de génie logistique option « Douane et commerce international ».

>> La Douane, partenaire des douanes étrangères

Les rapports de coopération entretenus par l'ADII avec les autres Douanes ont été marqués en 2008 par la clôture du contrat de jumelage maroco-italien s'inscrivant dans le cadre du programme d'appui à l'Accord d'Association Maroc-UE.

Signé entre les institutions marocaines et italiennes des Douanes et du Commerce Extérieur, ce contrat a eu pour objectif d'harmoniser et de simplifier les procédures du commerce extérieur et de créer la synergie entre l'ensemble des intervenants dans ce domaine en vue d'améliorer la fluidité des échanges commerciaux aux frontières.

La Douane a ainsi achevé la mise en œuvre des actions programmées dans ce cadre, confiées à des groupes d'experts relevant des douanes marocaine et italienne. Ces actions opérationnelles combinées à des visites d'étude, des séminaires et des ateliers de travail ont porté, entre autres, sur la dématérialisation des procédures du commerce extérieur, le contrôle douanier basé sur l'analyse du risque et la préparation de la mise en cohérence de l'arsenal national législatif et procédural douanier avec celui communautaire.

L'aboutissement de ce cadre de coopération et d'assistance technique dénote la forte volonté de la Douane marocaine de faire de l'ouverture et de l'échange des expertises un des facteurs de son développement. La conduite, avec succès, de ce chantier basé sur la capitalisation et la mutualisation des savoir-faire s'inscrit dans l'objectif d'accompagner l'économie nationale dans son processus d'intégration du système commercial international.



La Douane renforce sa présence à l'échelle régionale et internationale

Par son expertise, ses réalisations et ses nombreuses initiatives, l'Administration des Douanes marocaine a su se forger une bonne image auprès de ses pairs et des instances internationales.

Forte de la confiance et de la crédibilité dont elle jouit, la Douane marocaine s'est attelée en 2008 à renforcer davantage sa présence au plan international et régional. Cette présence s'est notamment manifestée par une participation active aux rencontres importantes, organisées à l'échelle mondiale, qui constituent des lieux d'échange et de débats autour de questions capitales pour la communauté douanière internationale et le devenir du métier douanier.

L'ADII a en effet veillé à s'impliquer activement dans les réflexions prospectives sur les enjeux et le futur de la douane. Une occasion pour elle de faire des propositions

constructives et d'être au fait de tout ce qui a trait au métier (dernières innovations, nouveaux chantiers engagés, normes et standards internationaux à adopter pour améliorer l'intervention douanière, etc.).

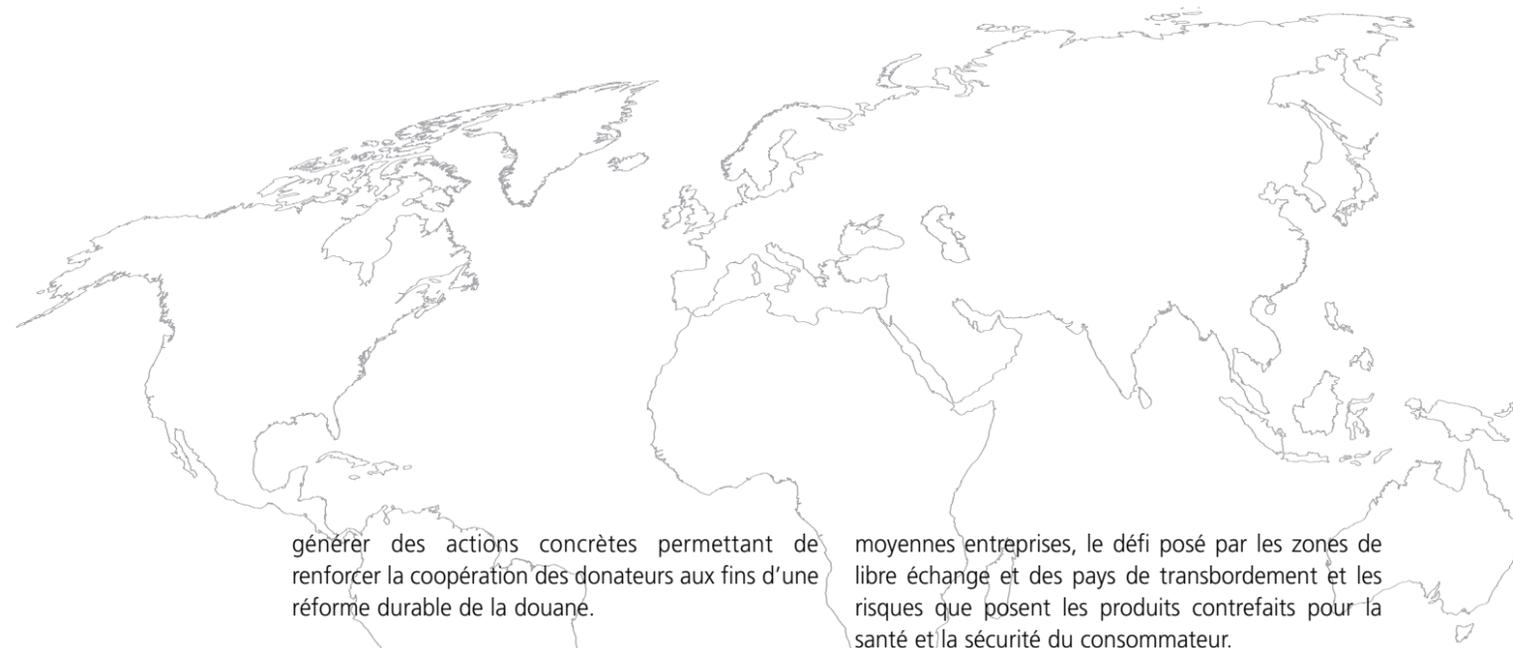
>> La Douane, une participation et une contribution remarquées à des rencontres de portée internationale

> Conférence sur le dialogue mondial pour le renforcement des capacités douanières

L'ADII a participé, les 2 et 3 octobre 2008 à Londres, aux assises de la conférence sur le dialogue mondial pour le renforcement des capacités douanières sous le thème "les stratégies durables de réforme et de développement de la douane".

Organisée annuellement sous les auspices de l'Organisation Mondiale des Douanes, cette conférence a été tenue cette année dans l'objectif de





généraliser des actions concrètes permettant de renforcer la coopération des donateurs aux fins d'une réforme durable de la douane.

Lors de cette rencontre et à la demande de l'OMD, la Direction Générale de l'ADII a exposé l'expérience de son institution en matière de renforcement durable de ses capacités devant un important parterre de représentants de diverses administrations douanières, de donateurs et d'organisations internationales. Une sollicitation qui reflète la reconnaissance internationale des progrès réalisés par cette Administration dans le sens de l'amélioration de ses moyens et résultats et de leur impact positif sur les plans économique et social.

> 4^{ème} congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Face à l'ampleur du phénomène de la contrefaçon et de la piraterie et eu égard à son impact négatif sur le développement du commerce mondial, l'OMD, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation Internationale de Police Criminelle (Interpol) ont inscrit dans leur agenda des événements, l'organisation d'un congrès annuel pour débattre de la menace causée par ce fléau et des stratégies intégrées et concertées à asseoir pour le combattre efficacement.

La quatrième édition de ce congrès s'est tenue à Dubaï du 3 au 5 février 2008 et a rassemblé près d'un millier de participants composés de hauts responsables gouvernementaux, de représentants de la Chambre de Commerce Internationale, de l'OLAF, d'Europol et du secteur privé. La rencontre a porté sur trois thèmes saillants à savoir, les conséquences de la contrefaçon et de la piraterie sur les petites et

moyennes entreprises, le défi posé par les zones de libre échange et des pays de transbordement et les risques que posent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité du consommateur.

Représentée par son Directeur Général, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a relaté l'expérience marocaine lors d'une table ronde consacrée aux éléments clés d'une stratégie de renforcement des capacités et aux types d'assistance technique en matière de protection de la propriété intellectuelle. L'occasion a ainsi été saisie pour mettre en avant les résultats louables réalisés en peu de temps, découlant de la coopération étroite liant la Douane marocaine, l'OMPIC et le Secteur privé. Un exemple édifiant de partenariat douane-secteur privé pour une lutte efficace contre la fraude.

>> La Douane, une présence dynamique au sein des instances internationales

La Douane marocaine a été désignée en 2008 pour assurer la Vice-Présidence du Conseil de l'OMD et jouer le rôle de Représentant de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen Orient. Au cours de la même année, son Directeur Général a été élu Président du Comité d'Audit de ladite Organisation. Des nominations qui offrent l'opportunité de faire rayonner la politique douanière marocaine au-delà des frontières nationales.

Autre marque de confiance témoignée à l'égard de l'ADII, l'organisation, en terre marocaine, d'événements régionaux d'importance majeure pour la communauté douanière.



> Réunions régionales de Directeurs Généraux de Douanes membres de l'OMD

La ville de Marrakech a abrité du 15 au 17 janvier 2008 deux rencontres qui ont réuni pour l'une, les Directeurs Généraux des Douanes des pays de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen Orient (RANPMO), membres de l'OMD et pour l'autre, des représentants douaniers de pays membres de la Ligue Arabe.

Le premier rendez-vous, 27^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes de pays de la RANPMO, a constitué pour les participants une occasion de débat et de discussion autour de questions douanières d'intérêt commun et des chantiers ouverts par l'OMD, tels le renforcement des capacités des administrations douanières et le cadre de normes SAFE institué par cette instance internationale dans le but de fluidifier et de sécuriser les échanges commerciaux mondiaux.

Ont également été inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, le suivi et l'évaluation des recommandations issues des éditions précédentes ainsi que l'exposé des expériences conduites par les différents pays participants dans un objectif de modernisation et de renforcement de l'efficacité de leur action. La seconde réunion, à périodicité annuelle, fut l'occasion propice pour les différentes délégations

d'échanger leurs points de vue sur divers thèmes se rapportant à la Grande Zone de Libre Echange Arabe dont principalement les procédures douanières et les règles d'origine y afférentes. A par ailleurs été abordé lors de cette réunion un axe relatif aux moyens idoines à adopter par les pays arabes à l'effet de renforcer la mutualisation et la coopération douanières et d'assurer la fluidité des échanges commerciaux interarabes.

> Conférence régionale sur la lutte contre la fraude en Méditerranée

Afin de favoriser les échanges commerciaux et de lutter contre les grands trafics illicites, des accords bilatéraux et des accords d'assistance mutuelle ont été conclus entre l'Union Européenne et les pays riverains de la Méditerranée, dont le Royaume du Maroc.

Dans le but de dynamiser ces accords, une conférence régionale de coopération douanière a été organisée les 3 et 4 novembre 2008 à Tanger, à l'initiative de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), en coordination avec la présidence française du Conseil de l'Union Européenne et avec l'assistance de l'Administration des Douanes marocaine.

Rassemblant les Etats membres de l'UE du pourtour méditerranéen, les pays partenaires du Processus de Barcelone ainsi que certains pays des Balkans (Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro), cette conférence s'est affirmée comme une occasion pour les participants de débattre de questions techniques permettant de rendre l'espace méditerranéen plus étanche contre le commerce illégal et les pratiques frauduleuses.

Les recommandations qui en ont découlé ont particulièrement insisté sur l'échange et le partage d'information en temps utile via des mécanismes structurés en vue de barrer la route aux différents types de fraude qui menacent aussi bien les économies légales que la santé des citoyens.

>> La formation, un axe important qui confirme la dynamique de l'Administration des Douanes marocaine au niveau régional

La volonté de l'ADII d'agir dans le sens du renforcement de sa présence régionale est également perceptible à travers le choix fait d'ériger son centre de formation douanière (CFD) en un centre régional

couvrant les besoins en formation et en perfectionnement des douanes d'une vingtaine de pays d'Afrique (République Démocratique du Congo, du Gabon, de Guinée Conakry, de Guinée Bissau, de Guinée Equatoriale, de Mauritanie, des Iles Comores, du Congo-Brazzaville, du Niger, du Togo, de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Mali, du Rwanda, du Burundi, de Madagascar, du Liberia, du Tchad et Centrafricaine) et d'Amérique (République d'Haïti).

Le CFD contribue ainsi, depuis plusieurs années déjà, au rayonnement régional du Royaume et de la Douane marocaine. A fin décembre 2008, ce ne sont pas moins de 582 élèves douaniers étrangers que le centre a formé. Autant d'ambassadeurs du Maroc dans leurs pays respectifs et autant de douaniers africains et haïtiens qui contribueront à maintenir un niveau élevé de coopération et de collaboration entre leur Administration et l'ADII.



La Douane à l'écoute de ses publics et partenaires

Face à un environnement marqué par le développement des pratiques de bonne gouvernance, l'augmentation du degré d'exigence des citoyens et l'accroissement des attentes des acteurs économiques, l'ADII s'est dotée d'une stratégie communicationnelle mettant ses usagers et partenaires au cœur de ses préoccupations.

Basée sur une approche interactive orientée grand public et professionnels, la démarche relationnelle initiée par la Douane vise à instaurer un dialogue et un échange permanents avec ses partenaires et ce, en mettant à profit sa relation privilégiée avec les médias et en intensifiant la dynamique de rencontres avec les opérateurs économiques.

>> Une relation fructueuse avec les médias

Interface incontournable entre une organisation et son public, la presse est devenue, depuis l'avènement de la société de l'information et sa reconnaissance en

tant que 4^{ème} pouvoir, un vecteur central de toute démarche informationnelle efficace et un élément indissociable de toute stratégie communicationnelle intégrée.

L'Administration des Douanes a depuis longtemps pris conscience du rôle stratégique joué par les médias dans l'information de ses usagers et ce, du fait des larges audiences touchées par la presse et de son rôle catalyseur.

Consciente de son obligation de rendre compte et de communiquer avec son environnement, la Douane marocaine entretient avec la presse une relation privilégiée et lui accorde une attention particulière permettant une réactivité accrue aux sollicitations les plus variées des journalistes.

Les retombées médiatiques n'en sont de ce fait que positives au vu des résultats atteints cette année. L'évaluation des relations presse, synthétisées dans le bilan qui suit, dénotent l'intérêt porté par les médias, et à travers eux le public, pour les actions de la Douane et incitent à redoubler d'efforts pour une amélioration continue de la "stratégie de communication orientée médias" mise en place.



Une communication orientée médias à 360°...

- Presse écrite, audiovisuelle et en ligne
- Organes nationaux et étrangers
- Médias arabophones et francophones
- Presse généraliste, spécialisée et professionnelle
- Publications quotidiennes et périodiques
- Presse neutre et partisane



Des actions et réalisations favorablement perçues

- **284** articles favorables,
- **805** neutres et
- **82** articles à tendance défavorable, représentant
- **7%** des articles publiés en 2008 sur l'ADII



Un intérêt particulier de la presse écrite pour les métiers de contrôle et de surveillance

- **54%** des articles publiés se sont intéressés à la thématique de la lutte contre la fraude et les divers trafics illicites, soit près de
- **02** articles traitant quotidiennement de la mission sécuritaire de la Douane.



Une attention des médias audiovisuels focalisée sur la campagne d'accueil des Marocains Résidant à l'Etranger

- **68%** des sollicitations des médias audiovisuels portent sur la thématique de la Campagne MRE (préparatifs et dispositifs douaniers mis en place pour l'accueil de nos compatriotes durant la période estivale), soit
- **52** demandes satisfaites pour un total de
- **76** sollicitations réparties entre
- **14** chaînes radiophoniques et
- **05** chaînes télévisées



Les quotidiens en tête d'affiche des organes de presse écrite traitant de la Douane

- **10** quotidiens nationaux en tête des journaux et autres publications écrites traitant de thématiques douanières
- **1027** articles parus dans des quotidiens (87,8%) dont
- **144** publiés par "Le Matin du Sahara et du Maghreb"
- **131** par "Al Alam"
- **111** par "Al Ahdat Al Maghribia"
- **108** par "L'Economiste"



Des sollicitations de la presse majoritairement satisfaites

- **30** demandes d'information, d'entretien et de reportage adressées par la presse écrite
- **44** demandes d'interview et de participation à des émissions formulées par la presse radiophonique
- **32** sollicitations de chaînes télévisées nationales et étrangères
- **87%** des sollicitations satisfaites



... pour une audience élargie et diversifiée

- 1171** articles publiés dont :
- **552** écrits en langue arabe et **619** en langue française
- **167** parus à la Une de
- **40** quotidiens et périodiques

> Zoom sur les thématiques traitées par type de médias

Presse écrite	Presse radiophonique	Presse audiovisuelle
<p>Saisies de stupéfiants : 36% Actions de lutte contre la fraude et la contrebande : 18% Fiscalité indirecte : 14% Activités douanières : 8% Réglementation et procédures : 6% Coopération : 5% Ressources humaines : 3% Système d'information : 2% Image de la douane : 2% Commerce extérieur : 1% Autres thèmes : 6%</p>	<p>Campagne MRE : 64% 27^{ème} réunion des DG des douanes des pays de la région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient et réunion annuelle des DG des douanes des pays arabes : 11% Contrebande : 7% Stupéfiants : 5% BADR : 5% Recettes douanières : 2% Concours à la protection du consommateur : 2% Journée mondiale des douanes : 2% Dédouanement des véhicules : 2%</p>	<p>Campagne MRE : 73% Stupéfiants : 9% Réunion des Directeurs Généraux des douanes à Marrakech : 6% Dédouanement des véhicules: 3% Immigration clandestine: 3% Métier du douanier : 3% Gibraltar : le détroit de tous les dangers : 3%</p>

>> Ils ont dit de la Douane

ACCUEIL DES MRE : FLUIDITÉ ET EFFICACITÉ

... la Douane marocaine ne cesse d'affûter ses prestations pour assurer, dans le même temps, la fluidité requise aux passages et l'efficacité impérative des contrôles aux frontières...

La Gazette du Maroc, 1er août 2008

2947 fûtes de jermak tashish kilografa min al-hashish

... nabha jermak afshalt emliya al-tahrib al-ti kan mqrar an ntam ibr sffina tahml al-ilm al-rusi

الإتحاد الإشتراكي، 12 ماي 2008

ADII-CGEM : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'ADII et Moulay Hafid ELALAMY, Président de la CGEM, ont eu le mérite de briser la glace séparant l'administration publique et les opérateurs économiques, en s'invitant conjointement à une initiative qui fera date...

Challenge Hebdo, samedi 26 janvier 2008

الجمارك تضبط في 10 أيام 8 حالات لتبييض 9.5 مليون درهم

... ضبطت المصالح الجمركية في أقل من 10 أيام 8 حالات لتبييض العملة بقيمة إجمالية (...) تعادل 9.5 ملايين درهم.

الإتحاد الإشتراكي، 28 نونبر 2008

TRAFIC INTERNATIONAL DE DROGUE : SAISIE DE 1154 KG DE HASCHISCH DISSIMULÉS DANS 40 FONTAINES DÉCORATIVES AU PORT DE CASABLANCA

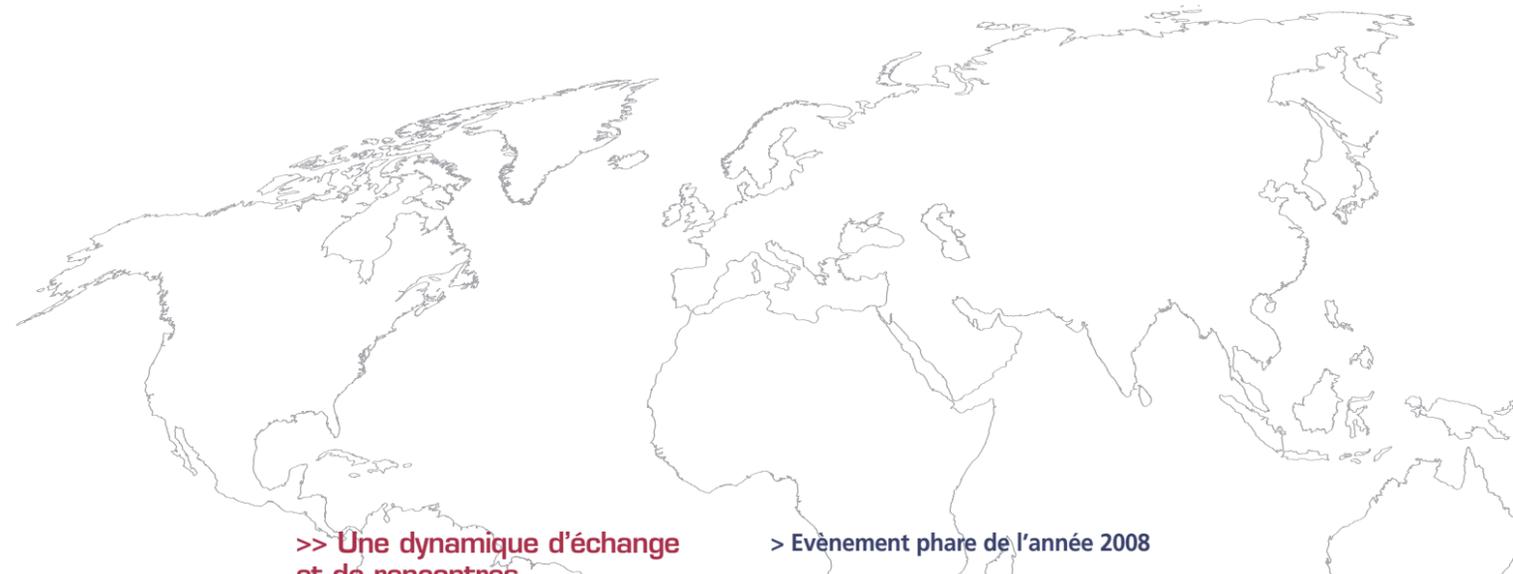
... la brigade anti-stups des services des douanes du port de Casablanca a déjoué lundi une ingénieuse tentative d'exportation de haschisch... l'expérience des douaniers chargés de la lutte contre les stupéfiants, leur flair, les indices qu'ils ont recueillis, partant de recherches documentaires et des images fournies par le scanner...

L'Opinion, 9 janvier 2008

جمارك طنجة تضبط أكبر عملية تهريب للمخدرات : أربعة أطنان كانت مخبأة في الفلفل

... تمكنت مصالح الجمارك بميناء طنجة (...) من ضبط 4 أطنان من المخدرات مخبأة في الفلفل الأخضر والأحمر ونجح جهاز الكشف اسكانيير من ضبط هذه الشحنة التي تعتبر إحدى أكبر العمليات المتعلقة بتهريب المخدرات

العلم، 29 دجنبر 2008



>> Une dynamique d'échange et de rencontres

Depuis quelques années, l'ADII a enclenché une dynamique de rencontres et d'échange basée sur une démarche proactive tendant à anticiper les préoccupations de ses partenaires du monde des affaires et à mettre sa stratégie de communication en adéquation avec les attentes de ce segment du public.

L'année 2008 n'a pas dérogé à la règle. Bien au contraire, elle a été marquée par l'organisation et la participation à diverses rencontres et manifestations, ayant permis à la Douane marocaine d'informer ses partenaires acteurs économiques, de les sensibiliser et d'échanger avec eux autour de thématiques les intéressant.

Investie d'une mission économique fondée sur la facilitation des échanges et le soutien de l'économie nationale face aux défis imposés par l'environnement mondial, l'ADII a mis en œuvre une approche communicationnelle volontariste et interactive basée sur l'écoute et la concertation, en vue de renforcer la compétitivité des entreprises nationales.

Cette dynamique ne concerne néanmoins pas uniquement les opérateurs économiques. Elle est également perceptible au niveau des actions de communication menées en direction des citoyens, tant les marocains établis à l'étranger que les résidents nationaux, dans le but de les informer sur les dispositions prises par la Douane à leur égard.

> Evènement phare de l'année 2008



La conférence nationale sur le cadre de normes SAFE de l'OMD

Manifestation d'envergure co-organisée à Casablanca par l'ADII et le patronat marocain (CGEM) sous le thème : **"Partenariat Douane-Entreprises : pour des échanges commerciaux internationaux sécurisés"**.

Une conférence, largement médiatisée par la presse nationale, qui a connu la participation de près de 200 opérateurs économiques, de 02 hauts responsables de l'Organisation Mondiale des Douanes et de 25 représentants d'organismes publics.

> La Direction Générale à la rencontre des opérateurs économiques



27 mars : Le nouveau statut de l'Opérateur Economique Agréé

Rencontre avec des Chefs d'entreprises, membres de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) autour du thème : **"Partenariat Administration des Douanes-Entreprises : vers l'opérateur économique agréé (OEA)"**. Lors de ce forum des adhérents de la CFCIM, le Directeur Général de l'ADII a présenté l'approche adoptée par la Douane pour mettre en œuvre le statut d'OEA, internationalement reconnu, et s'inscrire ainsi dans la tendance mondiale de gestion du commerce international.



11 avril : Le nouveau statut de l'Opérateur Economique Agréé

Table ronde animée par le Directeur Général de l'ADII au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Marrakech en présence de nombreuses entreprises de la région. Le statut de l'opérateur économique agréé (OEA) était le thème de la rencontre-débat.

> Rencontres professionnelles de l'ADII



13 février : Les accords de libre-échange conclus par le Maroc

Table ronde organisée au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services (CCIS) de Casablanca sous le thème : « les accords de libre-échange : formalités et procédures ». Une occasion pour la Direction Régionale de Casablanca d'ouvrir le débat autour de la question objet de la rencontre et de répondre aux interrogations de l'assistance composée d'opérateurs exerçant dans la capitale économique du Royaume.



29 mars : La lutte contre la contrefaçon et la protection du consommateur

Journée de sensibilisation organisée par la Direction Régionale du Nord-Est en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Nador. L'action de la douane en matière de lutte contre la contrefaçon et de protection du consommateur a été exposée aux participants lors de cette rencontre régionale.



26 avril : La contribution à la protection de la propriété intellectuelle

Participation de l'ADII à la conférence organisée à Tanger par le Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) pour le lancement de la Caravane de la propriété intellectuelle. Cet évènement a été l'occasion de présenter les mesures prises par la Douane dans le sens de la protection des propriétaires de droits.



29 avril : La lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Organisation à Casablanca d'une rencontre au profit d'entreprises, membres de la Chambre américaine de commerce au Maroc, afin de leur présenter les nouvelles dispositions juridiques habilitant la Douane marocaine à mettre en œuvre des mesures aux frontières pour lutter contre la contrefaçon.



> Rencontres professionnelles de l'ADII



Le crédit d'enlèvement et le paiement électronique

Rencontres nationales et régionales organisées par les services douaniers aux fins d'informer et de sensibiliser les opérateurs économiques sur les avantages liés au crédit d'enlèvement et au paiement électronique, deux solutions complémentaires qui leur sont proposées par la Douane pour acquitter les droits et taxes sans grever leur trésorerie.



Le programme de la catégorisation des entreprises

Conférences, tables rondes et réunions organisées tout au long de l'année, à l'échelle nationale, en vue de promouvoir "la catégorisation des entreprises", un programme pensé et conçu pour offrir encore plus de facilités en douane aux sociétés éligibles.



Le nouveau système marocain de dédouanement via Internet : BADR

Organisation de rencontres d'information et de sensibilisation en préparation du démarrage du 2^{ème} palier de la Base Automatisée des Douanes en Réseau (BADR) qui offrira à l'ensemble de ses utilisateurs et partenaires (importateurs, exportateurs, transporteurs, exploitants de Magasins et Aires de Dédouanement et déclarants en douane) un système intégré et hautement dématérialisé, ayant pour vocation de brasser l'intégralité du circuit de dédouanement, depuis la déclaration jusqu'à l'enlèvement de la marchandise.

> Manifestations auxquelles l'ADII a pris part



22 janvier : Le forum de la proximité

Organisé par l'Association de la Zone Industrielle de Mohammedia et la Chambre de Commerce de la même ville autour du thème : "L'entreprise et les services publics : quelle synergie d'actions pour un investissement économique prospère ?", cet événement a été l'occasion de promouvoir les solutions et produits conçus par la Douane à l'attention des entreprises.



5 août : Une journée d'information dédiée aux MRE

Participation à une rencontre avec les Marocains Résidant à l'étranger (MRE) organisée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Casablanca. L'intervention de l'Administration a porté sur le thème : "Relation MRE-Douane : expériences et perspectives".



10 août : La journée nationale du migrant

Représentation des différentes structures régionales de l'ADII aux manifestations, organisées en marge de ce rendez-vous annuel, en vue d'informer et de sensibiliser nos compatriotes établis à l'étranger sur leurs droits et obligations en douane afin que leur transit et leur passage par les postes frontières soient facilités.



12 novembre : La semaine nationale de la Qualité

Participation de l'ADII, à l'occasion de la Semaine nationale de la Qualité, à un séminaire organisé à Marrakech sous le thème : "la qualité : des outils appropriés".



28 novembre : Une conférence sur l'information financière et la transparence

Sur invitation du Club des financiers du Nord, l'ADII a participé aux travaux de la conférence-débat organisée à Tanger, sous le thème : "l'information financière et la transparence".



4 décembre : La 4^{ème} édition du forum e-gov

Participation de l'ADII au forum e-gov à travers l'animation d'un stand d'information auprès duquel nombre de visiteurs ont pu trouver réponse à leurs interrogations et se procurer une documentation riche et variée sur les solutions électroniques et informatiques offertes par l'ADII (BADR, paiement électronique ...).



15 décembre : Le Centre des Jeunes Promoteurs

Organisation d'une rencontre avec le Centre des Jeunes Promoteurs à Marrakech. Une occasion pour la Direction Régionale du Centre Sud de communiquer autour des divers produits et prestations proposés par l'ADII aux opérateurs économiques.



> Dispositif d'accueil : Situation annuelle 2008

CHIFFRES CLÉS

19 647 visiteurs accueillis et orientés vers les structures de l'Administration Centrale	1 858 messages reçus sur la boîte électronique «adii»	1343 visiteurs reçus par la cellule d'accueil de l'Administration Centrale	1289 appels parvenus au N° Eco	111 réclamations et dénonciations reçues
--	---	--	--	--

Face à l'accroissement des besoins des usagers en informations pertinentes, en accompagnement personnalisé et en réactivité accrue, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects met toutes ses capacités en œuvre pour concrétiser son principe d'Administration de service au service de ses usagers et ce, en plaçant les citoyens, tant les particuliers que les professionnels, au centre de ses préoccupations.

Qu'il s'agisse d'accueil physique dans les locaux de la Douane, de réponse faite aux démarches téléphoniques (via le numéro économique 0801007000) ou de traitement des courriers électroniques (reçus via l'adresse «adii@douane.gov.ma»), l'ADII s'est engagée à répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux interrogations de ses interlocuteurs et à prendre en charge leurs requêtes et réclamations.

Des efforts particuliers ont été, à cet égard, déployés au niveau national et tout au long de l'exercice 2008, pour améliorer les conditions d'accueil au sein de l'Administration Centrale, renforcer sa proximité à travers les services régionaux et rendre ainsi le service plus adapté aux attentes de ses publics.

Dans un souci de transparence, un bilan synthétique, reprenant les principales réalisations dans les domaines de l'accueil, de l'orientation et de l'information est annuellement dressé. Ci-après la situation, au titre de l'année 2008, relative à l'Administration Centrale.



RECLAMATIONS ET DENONCIATIONS	CELLULE D'ACCUEIL	ADRESSE ELECTRONIQUE	NUMERO ECONOMIQUE	COMPTOIR D'ACCUEIL
Volumétrie 108 réclamations 03 dénonciations Taux de réponse : 77% Délai de prise en charge : 24h Délai moyen de réponse : 11,5 jours Thèmes récurrents - La non régularisation de la situation d'un véhicule réexporté ou dédouané : 60 - Erreur de saisie des véhicules admis en AT : 12	Volumétrie 1343 visiteurs renseignés Taux de réponse : 100% Délai moyen de réponse : 48h Thèmes récurrents - Taux des droits de douane applicable à l'importation des marchandises : 240 - Affaires contentieuses: 175 - Procédure de dédouanement des marchandises : 174	Volumétrie 1858 messages adressés via la boîte «ADII» Taux de réponse : 78 % Délai moyen de réponse : 3,5 jours Thèmes récurrents - Montant des droits et taxes à payer pour le dédouanement d'un véhicule : 396 - Demandes d'emploi et de stage : 347 - Fiscalité douanière : 250 - Admission temporaire de véhicules : 211	Volumétrie 1289 appels reçus Taux de réponse : 100% Délai moyen de réponse : Le jour même Thèmes récurrents - Montant des droits et taxes à payer pour le dédouanement d'un véhicule : 310 - Admission temporaire de véhicules : 220 - Procédures de dédouanement : 121 - Fiscalité douanière : 95	Volumétrie 19 647 visiteurs accueillis et orientés vers différentes structures de l'ADII Thèmes récurrents - Affaires relatives à un appel d'offre organisé par l'ADII : 3728 - Visites sur rendez-vous: 2555 - Dépôt d'un courrier : 2287 - Affaires contentieuses : 1495 - Admission temporaire de véhicules : 170

SYNTHESE DES RESULTATS

• Une augmentation importante du nombre des demandes d'information parvenues à l'ADII

Comparativement au bilan de l'accueil pour l'année 2007, il ressort des données recueillies une augmentation du nombre des requêtes formulées par les partenaires et usagers de la Douane. Ainsi, les appels parvenus au numéro économique durant l'année 2008 ont enregistré une augmentation de l'ordre de 159% passant de 497 appels en 2007 à 1289 appels en 2008. Quant au nombre de visiteurs accueillis par la cellule d'accueil de l'AC ou orientés vers les autres structures de l'ADII, on note une augmentation de l'ordre de 22%. La politique d'ouverture et de transparence engagée par l'ADII, ces dernières années, encourage en effet davantage les usagers à s'enquérir de l'information auprès des différentes structures et à utiliser les divers moyens de communication mis en place par l'ADII dans un but de créer un climat de confiance dans ses relations avec ses partenaires et usagers.

• Les réclamations : un délai moyen de réponse relativement élevé
Le délai moyen de réponse aux réclamations est assez élevé, il est de l'ordre de 11,5 jours. Il est à souligner à ce sujet que certaines

réclamations, de par la nature de leur objet, nécessitent l'intervention de plusieurs structures et la conduite d'une enquête qui, dans certains cas, peut prendre un temps considérable. Ces réclamations sont une source de renseignement pour l'ADII. Leur analyse permet de colliger l'information pour repérer l'origine d'une erreur ou d'un dysfonctionnement, les corriger, et pouvoir par conséquent constituer une base d'information permettant de mettre fin aux sources de problèmes potentiels rencontrés par nos partenaires et usagers.

Il est également à noter que 61% des réclamations portent sur la non-régularisation de la situation des véhicules réexportés ainsi que sur des erreurs de saisie des données relatives à un véhicule admis en AT.

• Les concitoyens marocains résidant à l'étranger : la catégorie d'usagers sollicitant le plus l'ADII

Environ 45% des requêtes adressées à l'ADII émanent des concitoyens marocains résidant à l'étranger. Les efforts de communication déployés ces dernières années par l'ADII au profit des MRE peuvent en effet expliquer le recours à ces outils de communication mis à la disposition du citoyen.

La Douane au service des projets de développement du pays

Soucieuse de contribuer au dynamisme de l'économie marocaine, l'ADII participe avec grand engagement à la mise en oeuvre des politiques de compétitivité et d'attractivité du pays.

En 2008, la Douane s'est employée à renforcer le rôle économique qui lui est dévolu en assurant l'accompagnement de divers projets structurants et plans nationaux de développement lancés par le Royaume.

>> Accompagnement du projet Renault

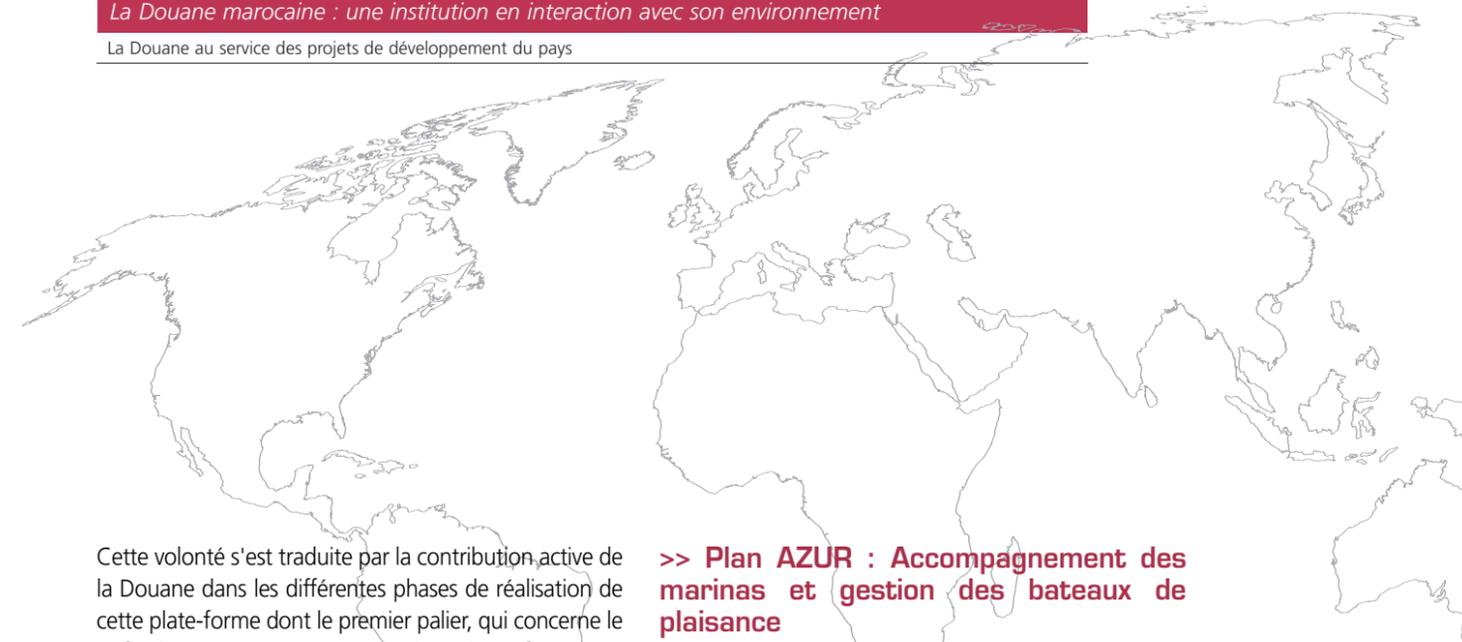
Dans le cadre de l'accompagnement du projet Renault visant la création d'une unité de montage de véhicules dans l'espace franc dit "MELLOUSSA", l'Administration des Douanes a mis tout en oeuvre pour asseoir des procédures adaptées aux spécificités de l'activité projetée.

Ainsi, des mesures procédurales, organisationnelles et de facilitation pour le dédouanement des marchandises tant à l'occasion de leur entrée que suite à leur sortie de la zone franche, ont été arrêtées d'un commun accord dans le cadre du groupe de travail "DOUANE/RENAULT"

>> Contribution à la mise en place du guichet unique portuaire (PortNet)

Le système d'information de la communauté portuaire PortNet, destiné à traiter l'ensemble des échanges des flux documentaires liés aux opérations du commerce extérieur portuaire, revêt une importance particulière pour l'Administration des Douanes.

En effet, de par sa position centrale dans la chaîne du commerce extérieur, l'ADII oeuvre sans relâche pour la simplification de ses procédures et apporte son soutien à tout projet qui s'inscrit dans ce sillage.



Cette volonté s'est traduite par la contribution active de la Douane dans les différentes phases de réalisation de cette plate-forme dont le premier palier, qui concerne le trafic des conteneurs, sera opérationnel vers fin 2009.

>> Accompagnement du Plan National d'Aménagement du Littoral

Dans le cadre de l'accompagnement du Plan National d'Aménagement du Littoral visant la création de villages de pêche et de points de débarquement aménagés, une convention a été signée entre l'ADII et le département de la pêche maritime en décembre 2008. Elle a pour objet la nouvelle procédure d'avitaillement de la flotte de pêche artisanale en carburant et lubrifiants dont les dispositions ont été mises en oeuvre, dans un premier temps, dans les sites pilotes de Mehdiya, Bouznika, Moulay Bousselham, Fnideq et Cala Iris.

Cette procédure, qui devrait être généralisée début 2009, présente l'avantage d'assurer :

- la rationalisation de l'avitaillement en carburant à travers le rapprochement entre la dotation en carburant et le produit livré à la halle ;
- l'harmonisation des règles de gestion suite à la refonte de la procédure de gestion des cartes essences fournies aux pêcheurs par l'Office National des Pêches ;
- une meilleure maîtrise du circuit de commercialisation des produits de la mer grâce aux échanges de données établis mensuellement entre les différents intervenants, à savoir le Délégué des Pêches Maritimes, l'Ordonnateur des Douanes et le Délégué de l'Office National des Pêches.

>> Plan AZUR : Accompagnement des marinas et gestion des bateaux de plaisance

Dans le cadre du Plan Azur, le tourisme balnéaire bénéficiant du soutien des pouvoirs publics, connaît un développement constant dans différents sites du Royaume.

Considérant que le port de plaisance constitue un point d'accès important aux nouveaux sites touristiques, l'ADII veille à l'accompagnement douanier pour le développement des marinas qui sont exposées à une concurrence internationale rude.

Dans ce sens, l'ADII a élaboré une procédure adaptée à leurs activités, susceptible de répondre aux besoins des plaisanciers se rendant au Maroc en vacances ou en villégiature. Cette prestation présente des avantages pour les plaisanciers qui ont la possibilité de garder leurs bateaux au niveau des marinas en bénéficiant du régime d'admission temporaire pour une durée de 6 mois. Il leur est également loisible de les immobiliser, sous certaines conditions, dans les marinas pendant la période d'hivernage.

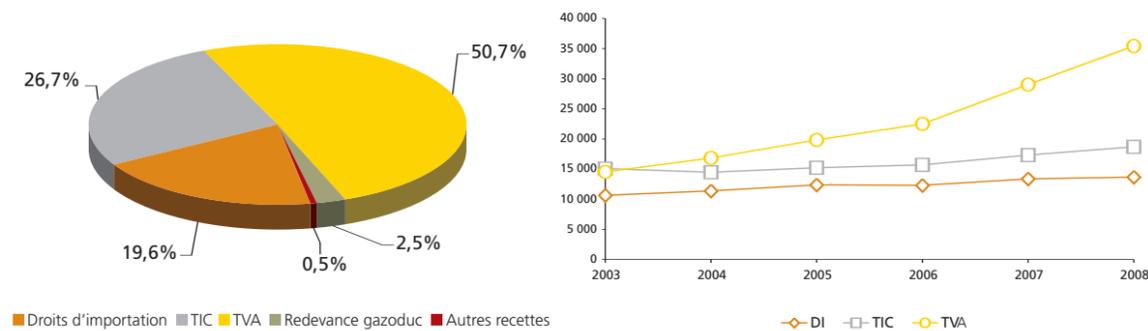
Aussi, et pour accompagner les marinas dans leurs offres de services et les aider à optimiser leur capacité d'accueil selon les meilleures pratiques internationales, la Douane a veillé à ce que la procédure instaurée permette une meilleure maîtrise du mouvement des bateaux de plaisance.



La Douane marocaine
lue en chiffres

Recettes douanières

1- Répartition des recettes douanières par rubrique



Composition et parts des recettes douanières en 2008

Evolution des recettes douanières (en MDH)

Evolution des recettes douanières par rubrique (en millions de Dh)

RUBRIQUES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Droits d'importation (DI)	10 631,5	11 377,7	12 384,5	12 314,6	13 385,8	13 679,8
Taxes intérieures de consommation (TIC)	15 083,5	14 488,9	15 201,5	15 681,0	17 314,6	18 688,8
dont :						
- TIC sur produits énergétiques	9 445,0	8 509,1	9 001,5	9 201,8	10 159,4	10 638,6
- TIC sur tabacs manufacturés	4 818,6	5 138,4	5 344,6	5 616,8	6 132,9	6 982,9
- Autres	819,9	841,4	855,4	862,4	1 022,3	1 067,3
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont :	14 507,2	16 827,2	19 839,9	22 499,5	29 023,0	35 433,1
- TVA sur produits énergétiques	2 134,6	2 288,1	3 030,6	3 615,5	4 013,9	5 422,9
- Autres	12 372,6	14 539,1	16 809,3	18 884,0	25 009,1	1 067,3
Redevance sur exploitation des phosphates	626,6	642,4	709,9	701,1	701,5	62,1
Redevance Gazoduc	719,5	787,1	1 369,0	1 556,9	1 378,8	1 748,0
Autres recettes	246,0	245,2	253,1	260,7	297,2	286,6
TOTAL	41 814,3	44 368,5	49 757,9	53 013,8	62 100,9	69 898,4

Les recettes douanières globales enregistrées au cours de l'année 2008 laissent apparaître un accroissement (12,6%) par rapport à celles réalisées en 2007 en passant de 62 100,9 MDH à 69 898,4 MDH. Cette hausse est imputable aux recettes au titre de la TVA, de la TIC et du

DI. Hors TIC sur tabacs manufacturés, c'est une hausse de 12,4% qui est enregistrée. Rapportées aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2008, ces recettes ont atteint 120,7%.

Le résultat observé au niveau global des recettes découle de l'évolution des rubriques ci-après :

> **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : intervenant à hauteur de 50,7% cette année, les recettes de cette taxe se sont accrues de 22,1% par rapport aux réalisations de l'année précédente. Comparée à la moyenne des cinq dernières années, la progression atteint 100,9% ;

> **Taxes Intérieures de Consommation (TIC)** : leur part dans le total des recettes douanières s'élève à 26,7% cette année contre 27,9% en 2007 et 36,1% en 2003. La comparaison avec les montants réalisés en 2007 fait apparaître une amélioration de 7,9% ;

> **Droits d'importation** : ils ont accusé une hausse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent, malgré la poursuite de la réduction de la pression fiscale sur les

importations et du processus de démantèlement des droits d'importation dans le cadre des accords de libre échange. La moins-value fiscale générée par l'accord avec l'Union Européenne au titre du seul droit d'importation s'est élevée 8 064,7 MDH contre 5 922,5 MDH en 2007. La part des droits d'importation dans les recettes douanières globales a accusé un recul de 2,0 point puisqu'elle s'est située à 19,6% en 2008 contre 21,6% en 2007. Comparée à 2003, cette part a reculé de 10,2 points (32,9%).

> **Redevance de passage du Gazoduc** : bien qu'en hausse de 26,8% par rapport à 2007, la part de ces redevances n'a augmenté que de 0,3 point dans les recettes douanières puisqu'elle est passée de 2,2% en 2007 à 2,5% en 2008.

2- Evolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats

(en millions de Dh)

RUBRIQUES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes douanières (1)	41 814,3	44 368,5	49 757,9	53 013,8	62 100,9	69 898,4
Droits d'importation (DI) (11)	10 631,5	11 377,7	12 384,5	12 314,6	13 385,8	13 679,8
Recettes fiscales (2)	91 219	97 563	110 384	125 304	150 118 (a)	167 131,6 (a)
Part des recettes douanières (1)/(2)	45,8	45,5	45,1	42,3	41,4	41,8
Recettes ordinaires hors privatisation (3) 103 078	112 273	125 324	144 725	167 904 (a)	184 792,1 (a)	
Part des recettes douanières (1)/(3)	40,6	39,5	39,7	36,6	37,0	37,8
Produit intérieur brut (4)	418 655	443 673	457 621	575 271	601 420 (a)	663 372 (a)
Part des recettes douanières (1)/(4)	10,0	10,0	10,9	9,2	10,3	10,5
Ratio des droits d'importation par rapport au PIB	2,5	2,6	2,7	2,1	2,2	2,1
Valeur des importations globales (5)	136 071,0	157 921,6	184 379,5	210 553,6	259 747,4 (a)	321 793,9 (a)
Taux de la pression fiscale (11)/(5)	7,8	7,2	6,7	5,8	5,2	4,3

(a) : Il s'agit de chiffres provisoires

L'analyse des chiffres provisoires pour l'année 2008 révèle que la part des recettes douanières dans les recettes fiscales représente 41,8% contre 41,4% en 2007. Rapportée aux recettes ordinaires hors privatisation de l'Etat, cette part s'est située à 37,8% en 2008.

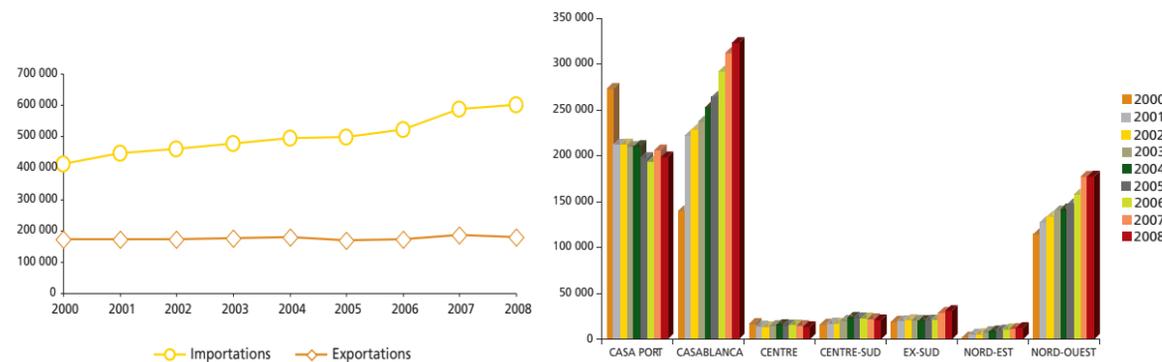
Par ailleurs, le taux de la pression fiscale sur les importations n'a cessé de baisser puisqu'il est passé de 7,8% en 2003 à 4,3% en 2008, soit une réduction de 44,9% en six ans.

Déclarations Uniques de Marchandises (DUM) enregistrées

1- Ensemble des régimes douaniers

En nombre

RUBRIQUES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Importations	410 378	446 482	460 608	475 372	495 395	509 053	541 163	587 994	600 479
Exportations	171 998	172 801	172 389	175 409	178 259	169 129	172 931	185 110	176 877
Total	582 376	619 283	632 997	650 781	673 654	678 182	714 094	773 104	777 356



Evolution du nombre de déclarations de 2000 à 2008

Evolution du nombre de déclarations par direction régionale au cours des années 2000 à 2008

1° Par famille de régimes douaniers

SENS	REGIMES DOUANIERS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var en%	Part en%
IMPORTATIONS	ATPA ⁽¹⁾	107 723	112 627	113 885	119 186	118 240	112 567	117 719	121 785	113 565	-6,7	18,9
	AUTRES RED ⁽²⁾	59 409	66 660	69 668	70 465	75 967	86 848	94 476	107 588	111 984	4,1	18,6
	IMP. SIMPLES ⁽³⁾	74 686	97 489	101 443	147 721	164 540	168 101	181 260	199 784	212 261	6,2	35,3
	DROIT COM. ⁽⁴⁾	158 167	156 837	162 094	125 111	124 718	128 696	133 698	144 713	148 467	2,6	24,7
	AUTRES	10 393	12 869	13 518	12 889	11 930	12 841	14 010	14 124	14 202	0,6	2,4
	TOTAL IMPORTATIONS	410 378	446 482	460 608	475 372	495 395	509 053	541 163	587 994	600 479	2,1	100,0
EXPORTATIONS	EXP. SUITE ATPA ⁽⁵⁾	105 502	107 154	106 314	107 849	107 386	97 745	99 145	105 304	99 223	-5,8	56,1
	AUTRES RED	24 076	21 187	19 997	18 110	19 782	21 932	27 678	31 463	33 170	5,4	18,8
	EXP. SIMPLES	40 023	42 417	44 321	47 666	49 363	47 923	44 633	46 763	43 046	-7,9	24,3
	AUTRES	2 397	2 043	1 757	1 784	1 728	1 529	1 475	1 580	1 438	-9,0	0,8
TOTAL EXPORTATIONS	171 998	172 801	172 389	175 409	178 259	169 129	172 931	185 110	176 877	-4,4	100,0	
TOTAL GENERAL	582 376	619 283	632 997	650 781	673 654	678 182	714 094	773 104	777 356	0,5		

- (1) Admission temporaire pour perfectionnement actif
 (2) Autres régimes économiques en douane
 (3) Importations simples : importations autres que celles effectuées dans le cadre du droit commun et des RED.
 (4) Droit commun : importations dans le cadre du régime 010
 (5) Exportations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif.

2 - Par Direction Régionale

SENS	DIRECTIONS REGIONALES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Var en%	Part en%
IMPORTATIONS	CASA PORT	202 394	176 594	177 898	176 554	179 413	168 547	166 093	179 386	173 663	-3,2	28,9
	CASABLANCA	119 063	166 930	173 571	180 966	193 003	209 602	235 639	251 607	263 382	4,7	43,9
	CENTRE	10 956	9 716	9 201	10 019	10 234	10 239	9 969	9 525	8 634	-9,4	1,4
	CENTRE-SUD	4 991	5 978	6 361	7 441	7 585	7 327	7 326	7 767	7 928	2,1	1,3
	Circ. AGADIR	9 011	11 174	12 926	12 825	12 239	12 085	12 686	13 870	15 193	9,5	2,5
	Circ. LAAYOUNE	0	0	3	0	0	126	1 149	1 632	1 916	17,4	0,3
	NORD-EST	1 020	2 721	3 448	5 904	6 981	7 869	9 033	9 542	10 749	12,6	1,8
	NORD-OUEST	62 943	73 369	77 204	81 663	85 940	93 384	100 433	114 665	119 014	3,8	19,8
	TOTAL IMPORTATIONS	410 378	446 482	460 608	475 372	495 395	509 053	541 163	587 994	600 479	2,1	100,0
	EXPORTATIONS	CASA PORT	70 663	35 719	34 565	33 120	31 273	29 073	27 241	26 673	24 820	-6,9
CASABLANCA		20 610	54 979	55 123	56 401	59 572	54 664	56 212	60 326	59 583	-1,2	33,7
CENTRE		6 001	4 568	4 396	4 737	5 637	5 020	5 714	5 331	5 079	-4,7	2,9
CENTRE-SUD		11 399	11 524	10 897	13 115	16 025	15 801	15 593	14 364	13 045	-9,2	7,4
Circ. AGADIR		10 384	8 887	8 342	7 777	7 920	8 617	8 775	9 344	9 200	-1,5	5,2
Circ. LAAYOUNE		0	0	8	4	0	263	1 550	4 266	4 846	13,6	2,7
NORD-EST		1 313	2 750	2 547	2 208	1 993	2 108	2 015	2 158	1 873	-13,2	1,1
NORD-OUEST		51 628	54 374	56 519	58 051	55 839	53 846	57 395	62 648	58 431	-6,7	33,0
TOTAL EXPORTATIONS	171 998	172 801	172 389	175 409	178 259	169 129	172 931	185 110	176 877	-4,4	100,0	
TOTAL GENERAL	582 376	619 283	632 997	650 781	673 654	678 182	714 094	773 104	777 356	0,5		

Au terme de l'année 2008, le nombre de déclarations enregistrées dans les bureaux informatisés a augmenté de 0,5% par rapport à celui enregistré en 2007. La part des déclarations d'importation ne cesse d'augmenter. Elle a été de 77,2% cette année, de 76,5% en 2007 et de 75,4% en 2006.

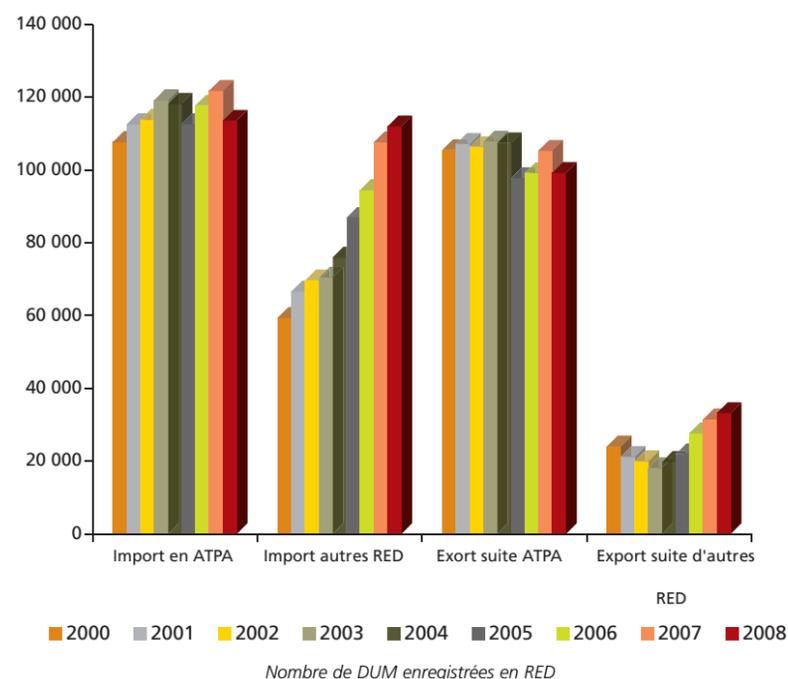
Le nombre de ces déclarations a atteint 600 479 à l'importation, en progression de 2,1% par rapport à 2007. A l'exportation, ce nombre a atteint 176 877, soit une baisse de 4,4% par rapport à 2007.

Globalement, 25,5% des déclarations ont été enregistrées à Casa-Port, contre 26,9% en 2007. Cette baisse d'activité s'explique essentiellement par la mise en

place, hors de l'enceinte douanière de ce bureau, de magasins et aires de dédouanement rattachés au bureau de Casa-extérieur, dont la part s'est élevée à 21,2% contre 19,9% en 2007.

Les parts des bureaux de Tanger-Port et de Nouasser-Frêt ont représenté respectivement 18,5% et 17,8% cette année.

2- Régimes Economiques en Douane (RED)



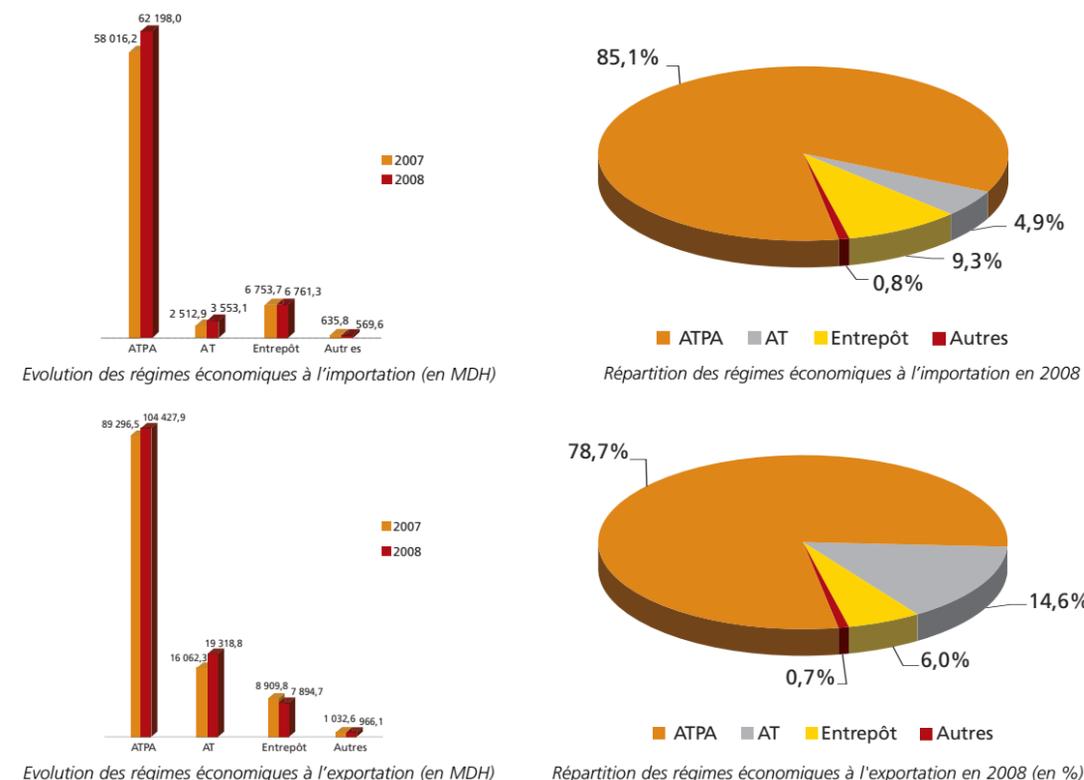
La structure des opérations sous régimes économiques s'est détériorée de 2,2% au cours de l'année 2008 par rapport à 2007. La part de ces opérations par rapport au nombre total des DUM a évolué comme suit :

- 37,6% des DUM déposées à l'importation contre 39,0% en 2007.
- 74,9% des DUM déposées à l'exportation contre 73,9% en 2007.

N.B : les DUM à l'export englobent aussi bien les opérations d'export à l'ouverture que les opérations d'apurement.

Régimes économiques en douane (RED)

1- Importance des RED dans le commerce extérieur (chiffres provisoires pour 2008)



Evolution du volume des échanges dans le cadre des RED

SENS	REGIMES	1000 Tonnes		MDH		Var en %
		2007	2008*	2007	2008*	
IMPORTATIONS	ATPA	7 931,1	6 586,3	58 016,2	62 198,0	7,2
	AT	92,1	120,6	2 512,9	3 553,1	41,4
	Entrepôt	564,9	412,6	6 753,7	6 761,3	0,1
	Autres	4,9	5,0	635,8	569,6	-10,4
TOTAL		8 593,0	7 124,5	67 918,6	73 082,0	7,6
EXPORTATIONS	ATPA	6 983,3	6 453,3	89 296,5	104 427,9	16,9
	AT	1 440,1	1 567,1	16 062,3	19 318,8	20,3
	Entrepôt	741,5	624,2	8 909,8	7 894,7	-11,4
	Autres	8,1	7,9	1 032,6	966,1	-6,4
TOTAL		9 172,9	8 652,6	115 301,2	132 607,5	15,0

* : Chiffres provisoires

AT : Admission temporaire

ATPA : Admission temporaire pour perfectionnement actif

Les opérations commerciales réalisées dans le cadre des RED ont représenté 43,2% de l'ensemble des transactions commerciales, soit 205 689,6 MDH contre 183 219,8 MDH en 2007.

Les importations effectuées en 2008 sous les RED ont atteint 73 082,0 MDH, soit 7,6% de plus qu'en 2007. Les exportations en suite de ces régimes se sont élevées à 132 607,5 MDH, dépassant de 15,0% celles de l'année dernière.

Les échanges extérieurs réalisés dans le cadre du régime de l'ATPA se sont établis à 166 625,9 MDH, en progression de 13,1% par rapport aux réalisations de l'exercice 2007. Ils ont représenté 81,0% des opérations effectuées sous RED.

1- A l'importation :

Les principales catégories de produits importés en 2008 sous le régime de l'ATPA sont énumérées ci-après :

> **les demi-produits** : leur part s'est élevée à 31,3%. Les importations ont porté notamment sur les transistors, les fils et câbles électriques, les produits chimiques, le fer et l'acier, les papiers et cartons, le cuivre, les matières plastiques et les cuirs et peaux ;

> **les biens finis de consommation** : ils ont représenté 23,7% des importations déclarées sous l'ATPA. Il s'agit essentiellement du tissu de coton, du tissu de fibres synthétiques et artificielles, les ouvrages en matière plastique et des articles de bonneterie ;

> **les biens d'équipement industriel** qui ont atteint cette année 8,9% des importations sous l'ATPA contre 10,3% en 2007 ;

> **les produits énergétiques** : leur part a atteint cette année 11,7% des importations sous l'ATPA contre 15,4% en 2007 ;

> **les produits alimentaires** ont représenté 2,0% des importations sous ce régime et ont concerné, entre autres, le blé (20,5%), le beurre, le lait, le café et le fromage (36,5%).

2- A l'exportation :

Les exportations en suite de l'ATPA au titre de l'année 2008 sont réparties comme suit :

> **les demi-produits** ont représenté 49,2%, dont la part de l'acide phosphorique, des engrais naturels et chimiques et des composants électroniques (transistors)

a été respectivement de 21,6%, 10,3% et 4,2% du total des exportations réalisées dans le cadre de l'ATPA ;

> **les biens finis de consommation** : deuxième groupe de produits avec 30,6% du total des exportations en suite de l'ATPA, il est prédominé par les vêtements confectionnés et les articles de bonneterie, dont les parts ont atteint respectivement 17,9% et 6,3% des exportations totales réalisées dans le cadre de l'ATPA. Les chaussures ne sont intervenues qu'à hauteur de 2,0% ;

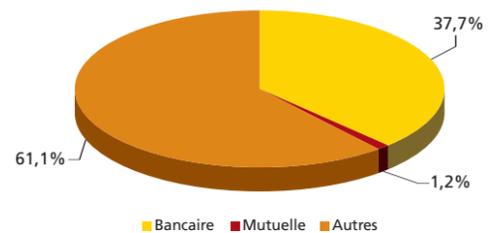
> **les biens d'équipement industriel** ont contribué à hauteur de 12,7%, imputable surtout aux fils et câbles électriques ;

> **les exportations de produits alimentaires** ont représenté 3,9% des exportations en suite du régime de l'ATPA.

2- Situation des comptes souscrits en RED



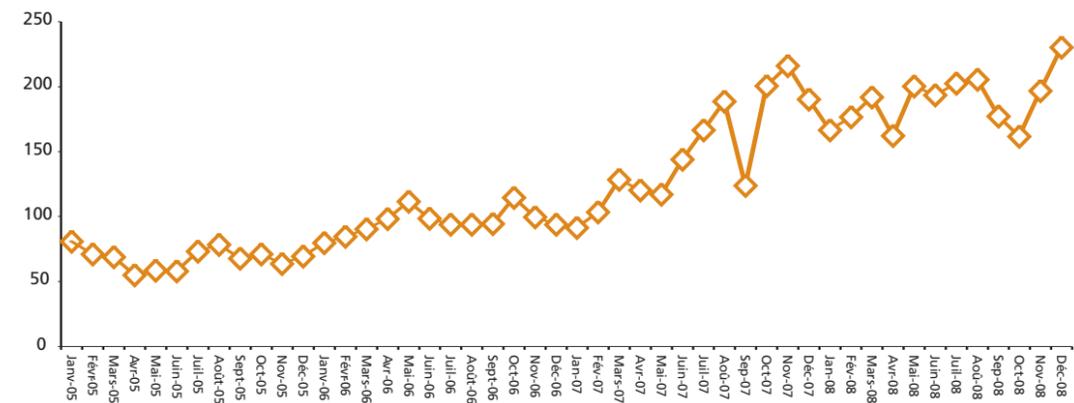
Evolution du nombre de comptes en RED échus et non régularisés



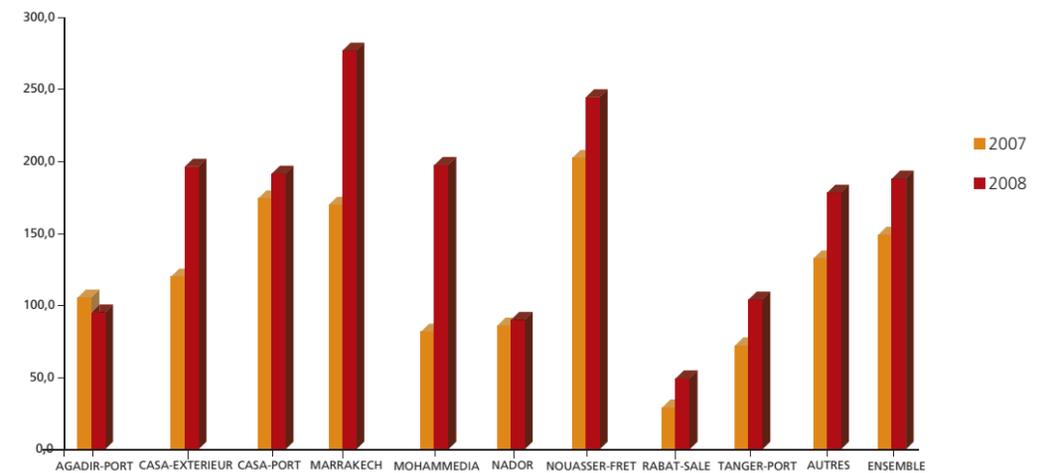
Solde au 31-12-2008 des comptes par mode de cautionnement

Le nombre de comptes sous RED échus et non régularisés a atteint cette année 2 202 contre 1 852 l'année précédente. Les comptes d'ATPA et de cessions en suite de ce régime, échus et non régularisés y ont représenté 15,2%.

Délai moyen de dédouanement à l'importation



Délai moyen mensuel de dédouanement à l'importation (en minutes)



Délai moyen mensuel de dédouanement à l'importation (en minutes)

Le délai moyen annuel de dédouanement à l'importation est passé à 3 heures 08 minutes contre 2 heures 29 minutes, soit 39 minutes de plus.

Ce délai réalisé demeure toujours une bonne performance, grâce :

> aux efforts entrepris particulièrement par les bureaux de Casa-port, de Casa-Extérieur, de Nouasser-Frêt et de Tanger-Port, qui ont totalisé près de 85,8% des déclarations à l'importation.

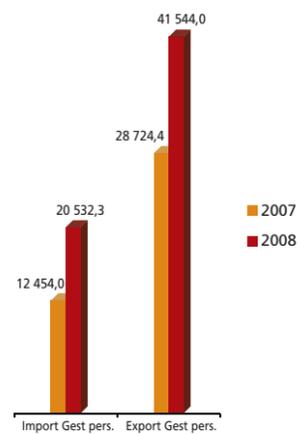
> aux actions mises en place auparavant par cette Administration pour l'amélioration continue de ses procédures et méthodes de gestion dont :

- la révision des méthodes de contrôle basées sur l'analyse du risque et le ciblage ;
- l'automatisation de la sélectivité ;
- la cotation automatique des vérificateurs ; et
- la simplification des procédures.

Evaluation des nouvelles prestations de l'Administration des Douanes

L'évaluation de l'impact des principales mesures et prestations réalisées par l'Administration des Douanes pour la simplification des procédures et le renforcement de la compétitivité des entreprises est présentée ci-après :

1- La gestion personnalisée des RED



Evolution des échanges commerciaux réalisés par les sociétés bénéficiant de la gestion personnalisée (en MDH)

La gestion personnalisée des opérations sous RED fixe dans un cadre conventionnel, les modalités propres à chaque entreprise pour la prise en charge et l'apurement des comptes souscrits.

Evolution du nombre d'entreprises bénéficiant de la gestion personnalisée sous RED :

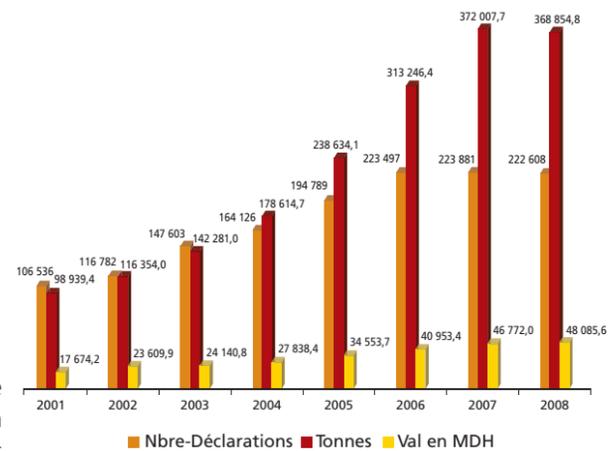
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'entreprises	34	37	39	53	60	60	60

Le nombre d'entreprises bénéficiant de ce mode de gestion et qui exercent leurs activités dans le cadre des RED, s'est stabilisé à 60, en raison de la création au cours de l'année 2007 d'un autre mode de gestion. Il s'agit de la « Catégorisation des entreprises ».

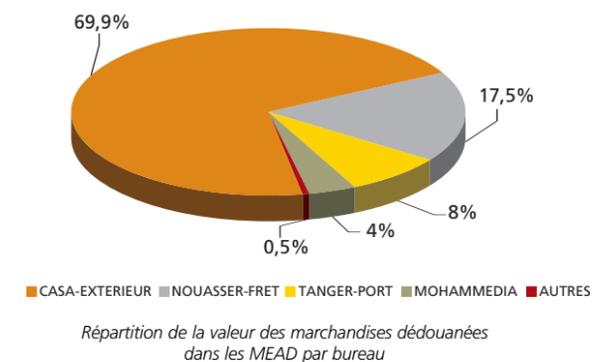
La part des opérations réalisées par ces unités s'est élevée à 27% du montant des exportations totales en 2008, soit 41 544 MDH contre 28 724,4 MDH en 2007.

Les principaux produits exportés par ces entreprises sont l'acide phosphorique (48,2%), les engrais naturels et chimiques (25,9%), les composants électroniques (13,2%), les vêtements confectionnés (6,4%) et les articles de bonneterie (2%).

2- Les magasins et aires de dédouanement



Dédouanement des marchandises dans les MEAD Données provisoires pour l'année 2008



Répartition de la valeur des marchandises dédouanées dans les MEAD par bureau

L'ampleur de l'évolution du commerce extérieur suite à la mondialisation et à la mise en place de zones de libre échange exige une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises et ce, par la décongestion des ports et des aéroports. La création des MEAD en dehors des enceintes douanières et portuaires s'inscrit dans cette optique afin de réduire les coûts de transaction des entreprises et améliorer, en conséquence, leur compétitivité.

Evolution du nombre de MEAD :

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de MEAD	25	27	29	36	40	44	50

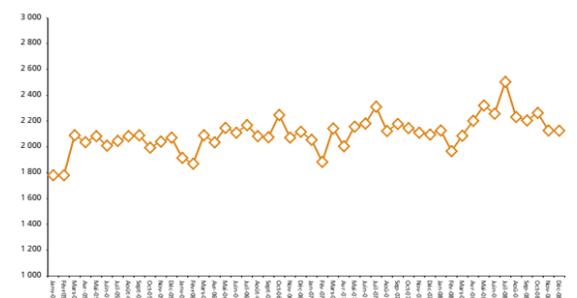
A titre indicatif, le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2008 dans les MEAD a atteint 222 608 dont 182 271 à l'importation, contre 223 881 en 2007 et 223 497 en 2006. Ces déclarations ont représenté 28,6% des déclarations enregistrées au niveau national en 2008 contre 29,2% en 2007 et 31,2% en 2006. La valeur des échanges extérieurs réalisée en 2008 dans ce cadre a atteint 48 085,6 MDH contre 46 772 MDH en 2007 et 40 953,4 MDH en 2006. Le bureau de Casa-Extérieur vient en tête avec 69,9% des déclarations en terme de valeur, suivi de Nouasser avec 17,5%, Tanger-Port avec 8% et Mohammédia avec 4%.

Le chiffre d'affaires à l'exportation a atteint 12 804,3 MDH.

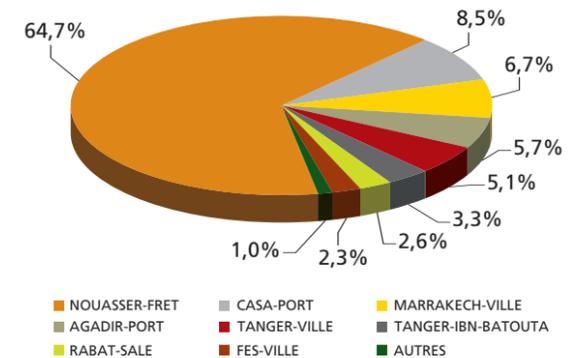
Les importations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif ont atteint 67,7% des importations réalisées dans les MEAD, et les exportations en suite de ce régime ont représentées 24,6% de la valeur totale des échanges dans les MEAD et 92,4% des exportations réalisées dans les MEAD.

La part des importations originaires de l'Union Européenne dédouanées dans ces enceintes a atteint cette année 29,5% contre 25,8% en 2007.

3- L'échange de données informatisé (EDI)



Evolution du nombre de déclarations déposées par EDI de janvier 2004 à décembre 2008



Répartition des échanges informatisés par bureau (en 2008)

Consciente des avantages que peut tirer la douane de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour l'amélioration de ses prestations et la simplification des procédures, l'Administration des Douanes a mis en place un système de communication et d'échange de données informatisé (EDI) pour la transmission des manifestes des marchandises entre les différents intervenants (ODEP, RAM, consignataires des navires etc.).

L'EDI est actuellement opérationnel dans les principaux bureaux douaniers suivants : Nouasser-Frêt, Casa-Port, Marrakech, Agadir, Tanger-ville, Tanger-Ibn Batouta, Rabat-Salé et Fès.

Les déclarations sommaires (manifestes) déposées en 2008 par ce procédé ont représenté 18,5% de l'ensemble des déclarations sommaires ; soit 26 408 déclarations contre 25 383 au terme de l'année 2007.

Les échanges extérieurs transitant par les bureaux douaniers de Casa-Port et de Nouasser-Frêt, ont atteint 73,2% du total des déclarations sommaires enregistrées.

4- La dématérialisation des procédures



Evolution du nombre de mainlevées au cours de 2008

Concrétisée à travers l'édition de la mainlevée chez l'opérateur, cette facilité évolue de façon positive depuis sa mise en place le 1^{er} mars 2003. Ainsi, 12 010 mainlevées ont été éditées en 2008 pour des opérations réalisées à Nouasser et à Casa-Extérieur ; premiers bureaux ouverts à cette procédure.

Elles ont concerné une vingtaine de régimes douaniers, principalement les importations effectuées dans le cadre du régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif, du droit commun et des accords tarifaires.

Cependant, en terme de valeur, le régime 134 (Importations en provenance de l'UE) a prédominé en atteignant 42,4% du total des opérations traitées dans ce cadre, suivi du régime du droit commun avec

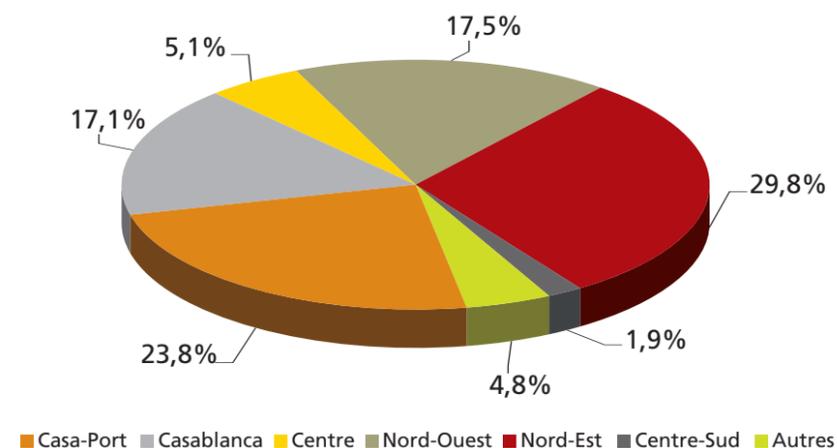
38,9% et du régime l'admission temporaire pour perfectionnement actif avec 11,7%.

5- Le paiement électronique des droits et taxes

Au cours de l'année 2008, les recettes relatives à 11 891 opérations ont été recouvrées au moyen du paiement électronique.

Le montant des droits et taxes perçu à ce titre s'est élevé à 504,4 MDH, contre 226,8 MDH ayant couvert 10 156 opérations au cours de l'année 2007.

Contentieux



Part des affaires constatées par direction régionale au cours de 2008 (en%)

	2007	2008*	Var 08/07 en %
• Affaires constatées (unités)	28 985	32 480	12,1
- Affaires de Douane	28 332	31 767	12,1
dont : - Affaires de visite	12 177	14 173	16,4
- Affaires de stupéfiants	599	736	22,9
- Affaires mixtes	27	31	14,8
- Affaires de change	626	682	8,9
• Valeur des marchandises saisies (en Mdhs) dont :	1 213,8	1 099,3	-9,4
- Valeur des stupéfiants (en Mdhs)	566,2	423,5	-25,2
- Valeur des autres marchandises saisies (en Mdhs)	647,6	675,8	4,4
• Amendes perçues (en MDH)	182,4	221,8	21,6
• Droits compromis recouvrés (en Mdhs)	125,2	105,4	-15,8
• Produits des ventes réalisées (en Mdhs) ⁽¹⁾	176,8	201,9	14,2
• Dons de marchandises saisies (en Mdhs)	49,9	48,5	-2,6

(1) Véhicules inclus

* Chiffres provisoires

Le nombre d'affaires contentieuses réalisées au cours de l'année 2008 a atteint 32 480 affaires, en augmentation de 12,1% par rapport à 2007.

Sur l'ensemble de ces affaires, les agents de cette Administration ont constaté 88,8%, contre 89,1% en 2007.

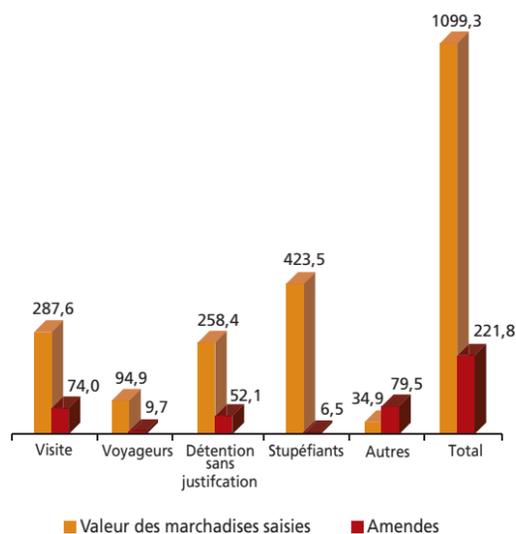
Les affaires de visite ont représenté 43,6% du total des affaires constatées, soit une hausse de 16,4% par rapport à 2007.

Les affaires relatives à la détention des marchandises sans justification ont représenté 21,4% de l'ensemble des affaires constatées. Elles se sont chiffrées à 6 966 affaires en 2008 contre 6 581 affaires en 2007, soit une augmentation de 5,9%.

Le contrôle des voyageurs à la frontière a permis de relever une baisse de 13,6% du nombre des affaires constatées, soit 1 272 affaires en 2008 contre 1 472 en 2007.

En matière de constatation, la Direction Régionale du Nord-Est arrive en tête avec 29,8% des affaires contentieuses réalisées, suivie de la Direction Régionale de Casa-Port avec 23,8%.

Les parts des Directions Régionales du Nord-Ouest et de Casablanca ont été respectivement de 17,5% et 17,1%.



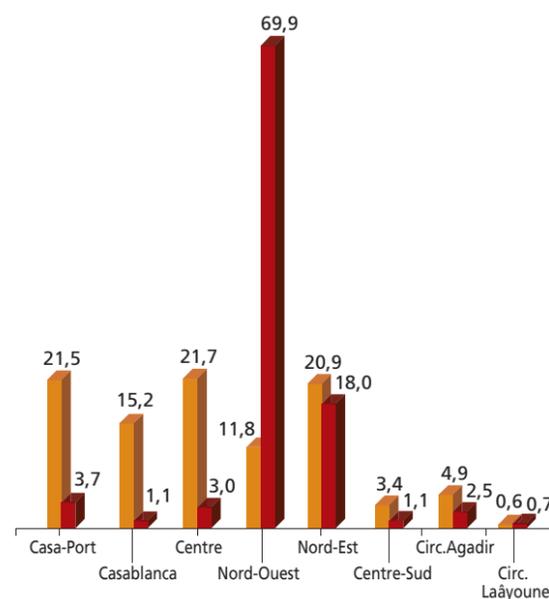
Répartition de la valeur des marchandises saisies et des amendes perçues en 2008 par nature d'affaires (en MDH)

Parallèlement, la valeur totale des marchandises saisies a été de 1 099,3 MDH.

La valeur des stupéfiants saisis a atteint 423,5 MDH cette année contre 566,2 MDH en 2007, en diminution de 25,2%. Les quantités sont passées de 54,0 tonnes à 42,5 tonnes; soit une baisse de 21,3%. La valeur des marchandises saisies relative aux affaires de détention sans justification a atteint 258,4 MDH cette année contre 250,4 MDH en 2007, soit 3,2% de plus. A l'encontre des voyageurs, elle est passée de 60,5 MDH en 2007 à 94,9 MDH en 2008; soit une hausse de 56,9%.

L'essentiel de la valeur des marchandises saisies a été réalisé dans les Directions Régionales du Nord-Ouest et du Nord-Est, qui ont représenté respectivement 69,9% et 18,0%.

Sur un montant de 221,8 MDH d'amendes perçues au cours de l'année 2008, les affaires de visite et de changes ont représenté respectivement 33,4% et 27,1%. Les affaires de détention sans justification y ont concouru à hauteur de 23,5%. Celles des voyageurs ont représenté 4,4% de cette valeur. Le montant des amendes perçues par la Direction Régionale de Casa-Port s'est élevé à 47,7 MDH, soit 21,5% du total. Les parts des Directions Régionales du Centre et de Casablanca ont été respectivement de 21,7% et de 15,2%. La Direction Régionale du Nord-Est a encaissé 20,9% du total des amendes et la Direction Régionale du Nord-Ouest 11,8%.

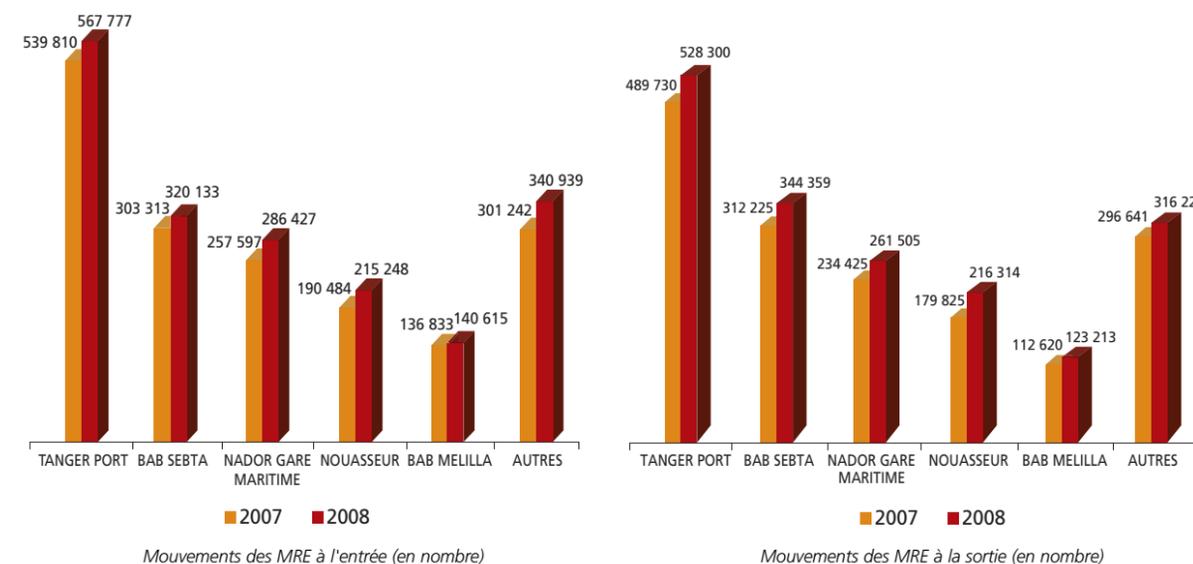


Répartition de la valeur des marchandises saisies et des amendes perçues en 2008 (en %)

Mouvements transfrontaliers des marocains résidant à l'étranger (MRE) (du 16 juin au 15 septembre 2008)

1- Mouvements transfrontaliers des marocains résidant à l'étranger

Année	En nombre						Var 08/07 en %
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Entrées	1 466 422	1 569 049	1 468 860	1 466 376	1 729 279	1 871 139	8,2
Sorties	1 327 383	1 484 518	1 365 353	1 421 974	1 625 466	1 789 920	10,1
Total	2 793 805	3 053 567	2 834 213	2 888 350	3 354 745	3 661 059	9,1



Au 15 septembre 2008, le nombre des MRE enregistré a été comme suit :

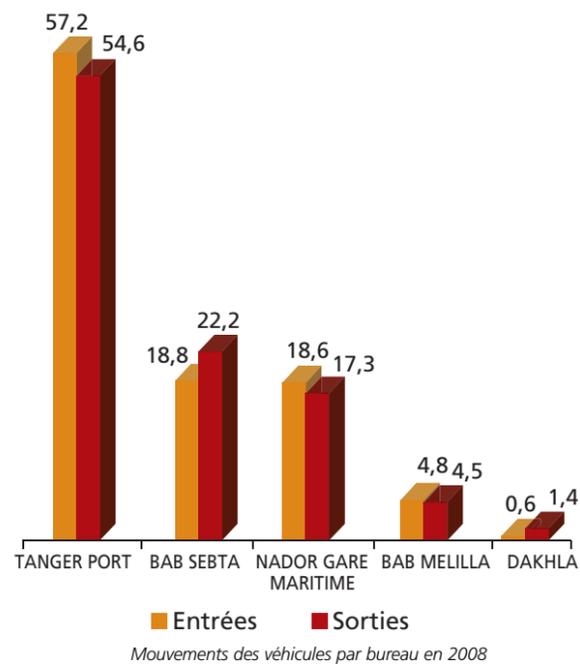
> **A L'ENTREE** : ce nombre a atteint 1 871 139 contre 1 729 279 l'année dernière à la même date, ce qui représente une augmentation de 8,2%.

Les principaux points de passage à l'entrée : Tanger port (30,3%) suivi de, Bab-Sebta (17,1%), Nador Port (15,3%), Nouasser (11,5%), Bab Melilla (7,5%), Marrakech (4,2%) et Oujda (3,6%).

> **A LA SORTIE** : ce nombre a atteint 1 789 920 contre 1 625 466 un an auparavant, soit une augmentation de 10,1%.

Les principaux points de passage à la sortie : Tanger port vient en tête des bureaux de sortie, avec 29,5%, suivi de Bab-Sebta avec 19,2%, de Nador port avec 14,6%, de Nouasser avec 12,1%, et de Bab-Melilla avec 6,9%

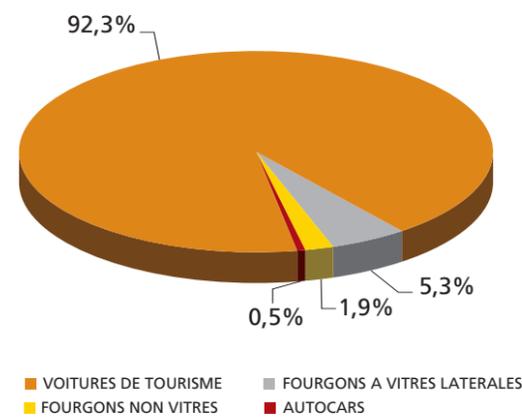
2- Moyens de transport empruntés par les MRE



> **A L'ENTREE** : ont été recensés, 374 863 véhicules contre 384 093 l'année dernière, soit une diminution de 2,4%. Ce nombre est réparti comme suit :

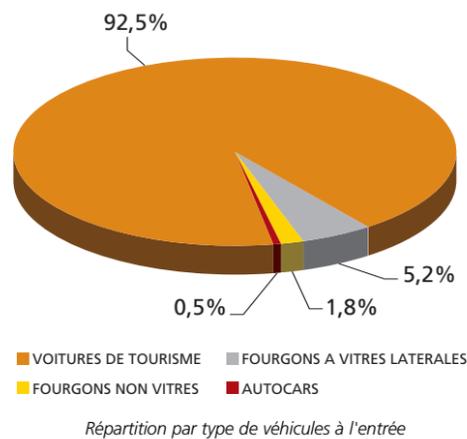
- Voitures de tourisme : 92,5 % de l'ensemble.
- Fourgons à vitres latérales 5,2%,
- Fourgons non vitrés 1,8% et
- Autocars 0,5%.

Les ports de Tanger et de Bab-Sebta ont assuré respectivement 57,3% et 18,8% des transits à l'entrée, suivis de Nador avec 18,6%.



> **A LA SORTIE** : ont été recensés, 332 391 véhicules contre 333 430 l'année dernière, soit une diminution de 0,3%.

Les voitures de tourisme ont représenté 92,3% de l'ensemble des moyens de transport ayant traversé les frontières à la sortie, les fourgons à vitres latérales 5,3%, les fourgons non vitrés 1,9% et les autocars 0,5%.



3- Nombre de déclarations en douane déposées par les MRE

Le nombre de déclarations déposées par les MRE a diminué de 9,2% par rapport à l'année dernière, soit 18 448 contre 20 326 en 2007.

Le nombre de DUM a diminué de 10,5%, soit 1 189 contre 1 328 en 2007.

Le nombre de déclarations occasionnelles a augmenté de 28,1%, soit 1 387 contre 1 083 en 2007.

Le nombre de T6 Bis a connu une baisse de 11,4%, soit 15 872 contre 17 915 en 2007.

Le nombre de déclarations D16 ter déposées par procédé informatique a atteint 4 948 en 2008 contre 1 817 l'année dernière, soit une augmentation de 172,3%.

B- La valeur des affaires contentieuses : Elle a atteint à l'entrée 6,3 MDH contre 25,9 MDH l'année dernière à la même date, ce qui représente une baisse de 75,8%.

A la sortie, cette valeur a atteint 93,6 MDH, contre 124,3 MDH (-24,7%).

C- Les amendes encaissées : Elles ont atteint à l'entrée 2,4 MDH contre 2 MDH l'année dernière à la même date, soit une augmentation de 17,1%.

A la sortie, ces amendes ont enregistré 4,2 MDH contre 2,8 MDH (+52,7%).

4- Recettes sur le dédouanement des marchandises

Les recettes encaissées à l'occasion du dédouanement de marchandises importées par les MRE ont atteint 98,6 MDH contre 73,6 MDH en 2007 à la même date, enregistrant ainsi une augmentation de 34,0%.

5- Contentieux réalisé à l'encontre des marocains résidant à l'étranger

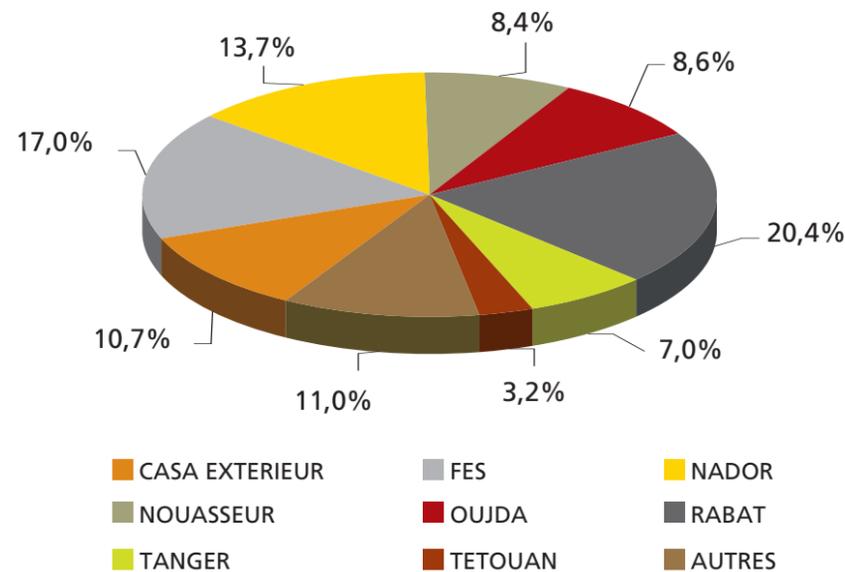
Les données relatives aux affaires contentieuses réalisées se présentent comme suit :

A- Le nombre d'affaires :

- à l'entrée : Le nombre d'affaires contentieuses a augmenté de 53,9% ; soit 985 affaires contre 640 durant la même période de l'exercice précédent.

- à la sortie : Le nombre a atteint 1 863 en 2008 contre 1 653 l'année précédente, soit une augmentation de 12,7%.

Mise à la consommation des voitures de tourisme



Mise à la consommation des voitures de tourisme d'occasion par circonscription en 2008

Evolution des importations de voitures de tourisme

Années	Voitures dédouanées		Droits & Taxes perçus (en MDH)	
	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion
2006	23 352	18 861	1 294,0	1 368,9
2007	38 890	23 119	1 963,0	1 667,4
2008*	47 077	26 623	2 344,4	1 856,1
Var 08/07 en %	21,1	15,2	19,4	11,3

* : Données provisoires

Au cours de l'année 2008, le nombre de voitures de tourisme d'occasion a augmenté de 15,2% par rapport à 2007.

La même tendance a été constatée pour le dédouanement des voitures neuves (CBU), soit 19,4%. La ventilation en 2008 du nombre de voitures d'occasion dédouanées par circonscription se présente comme suit en pourcentage :

- > Fès : 17,7%
- > Nador : 14,5%
- > Rabat : 14,2%
- > Oujda : 12,2%
- > Casa-Extérieur : 11,0%
- > Nouasser : 9,9%
- > Tanger : 6,2%
- > Autres bureaux : 14,3%

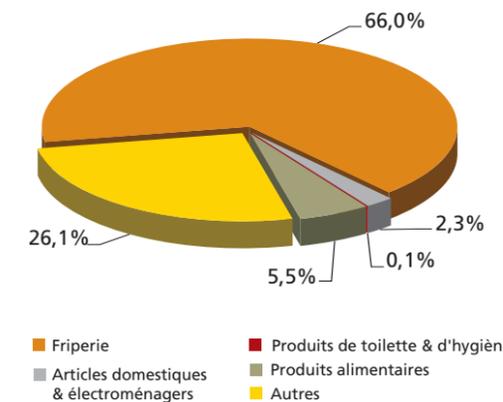
Parmi les voitures d'occasion dédouanées en 2008, 93,1% avaient plus de trois ans d'âge (92,0% en 2007) dénotant ainsi un léger vieillissement du parc automobile.

Les véhicules de moins d'une année n'ont pas dépassé 2,9% (3,8% en 2007).

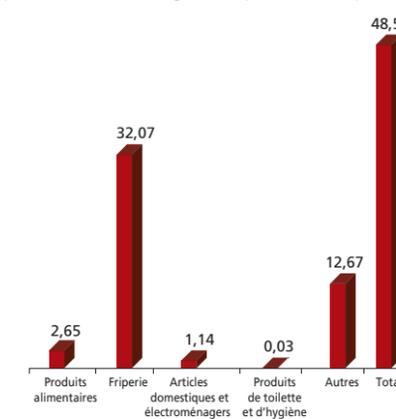
Action sociale de la Douane au profit des organismes et œuvres de bienfaisance

Dans le cadre de ses activités en matière d'action sociale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a procédé à la cession gratuite de marchandises saisies au profit de certains organismes d'œuvres de bienfaisance et départements ministériels. Ces marchandises concernent essentiellement la friperie, les produits alimentaires et les articles domestiques et électroménagers.

de la Justice et le Croissant Rouge Marocain, qui ont été destinataires respectivement de 52,6%, 7,8%, 0,2% et 0,9% de la valeur de ces marchandises. Le reste a été réparti entre les autres associations et œuvres de bienfaisance.

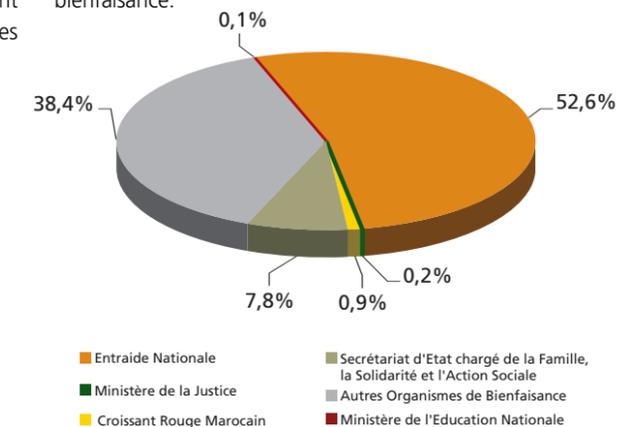


Répartition des cessions gratuites par nature de produits (en %)



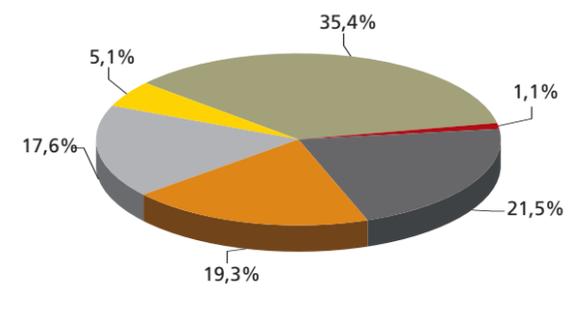
Répartition des cessions de l'administration (en MDH)

Les principales institutions bénéficiaires de ces dons sont l'Entraide Nationale, le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale, le Ministère



Répartition des cessions gratuites des marchandises par organisme

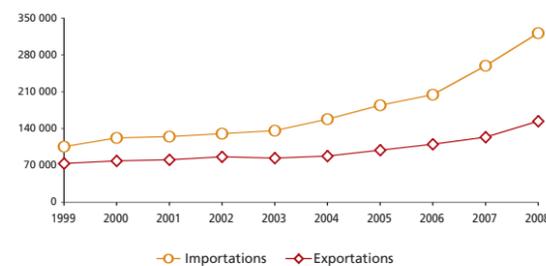
La Direction Régionale du Nord-Est, classée au 1^{er} rang des donateurs, a distribué l'équivalent de 17,2 MDH de marchandises, suivi de la Direction Régionale du Nord-Ouest avec 10,4 MDH de produits. La contribution de la Direction Régionale du Centre a atteint 8,5 MDH.



Répartition des cessions gratuites des marchandises par Direction Régionale

Echanges extérieurs

1- Balance commerciale (en MDH)

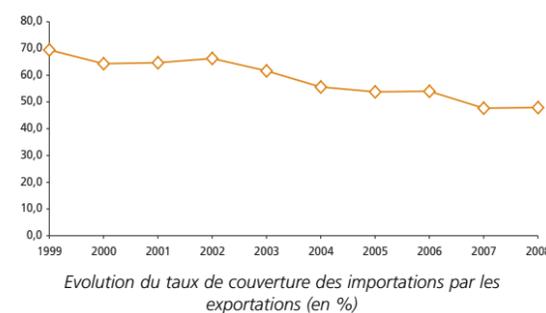


Evolution de la balance commerciale de 1999 à 2008 (en MDH)

	2007	2008*	Var. en %
Importations	259.747,4	321.793,9	23,9
Exportations	123.940,8	154.012,1	24,3
Solde	-135.806,6	-167.781,8	23,5
Taux de couverture en %	47,7	47,9	

* : Chiffres provisoires

En 2008, le solde négatif de la balance commerciale a atteint 167 781,8 MDH, en aggravation de 23,5% par rapport à celui de 2007, en raison notamment, de l'accroissement plus important des importations par rapport aux exportations : +62 046,5 MDH pour les premières et +30 071,3 MDH pour les secondes.



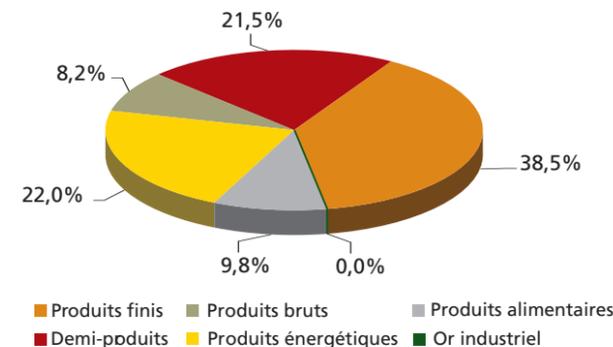
Evolution du taux de couverture des importations par les exportations (en %)

Les échanges globaux se sont accrus de 24%, passant de 383 688,2 MDH à 475 806 MDH d'une année à l'autre.

Les importations ont atteint 321 793,9 MDH (259 747,4 MDH en 2007) et les exportations 154 012,1 MDH (123 940,8 MDH en 2007). Le taux de couverture des importations par les exportations s'est stabilisé autour de 48%. L'augmentation de 23,9% de la valeur des importations s'explique, notamment, par la hausse relevée au niveau des achats des produits finis d'équipement industriel, des demi-produits et des produits finis de consommation.

2- Répartition par groupement d'utilisation

2.1- Importations



Structure des importations en 2008

Libellé des groupements	2007	2008*	Var 08/07 en %
Produits alimentaires	26 726,4	31 658,7	18,5
Produits énergétiques	52 447,6	70 638,5	34,7
dont : pétrole brut	26 249,60	30 843,60	17,5
Produits bruts :	15 846,6	26 319,9	66,1
- d'origine animale et végétale	10 979,9	12 633,4	15,1
- d'origine minérale	4 866,7	13 686,5	181,2
Demi-produits	59 781,7	69 260,1	15,9
Produits finis :	104 724,9	123 808,1	18,2
- Biens d'équipement	55 819,1	70 757,9	26,8
- Biens de consommation	48 905,8	53 050,2	8,5
Or industriel	220,2	108,6	-50,7
Total	259 747,4	321 793,9	23,9

* : Chiffres provisoires

(en MDH)

La structure des importations de 2008 révèle qu'environ 38,5% des achats (40,3% en 2007) sont constitués de produits finis (produits finis de consommation et biens d'équipement). Les approvisionnements en demi-produits et en produits énergétiques représentent 43,5%, soit une part de 21,5% pour les premiers et 22,0% pour les seconds. Les produits alimentaires et les produits bruts sont successivement intervenus à hauteur de 9,8% et 8,2%.

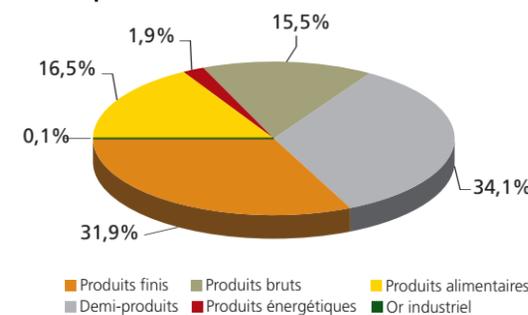
Les importations de produits finis destinés, soit à l'équipement, soit à la consommation se sont établies à 123 808,1 MDH, en accroissement de 18,2% par rapport à l'année 2007. Ce résultat est imputable en majeure partie aux achats de machines et appareils divers, de voitures de tourisme, de voitures industrielles, de tissus de coton et d'appareils récepteurs, radio et télévision.

Les importations des demi-produits ont enregistré une augmentation de 15,9% par rapport à 2007. Elles ont porté entre autres, sur le fer et l'acier, les produits chimiques, les matières plastiques artificielles et les transistors.

L'approvisionnement en produits énergétiques s'est élevé à 70 638,5 MDH, en progression de 34,7% par rapport à 2007 en raison de la hausse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (+75,7%) et en huile brute de pétrole (+17,5%).

Les importations de produits alimentaires ont enregistré une hausse de 18,5% suite notamment aux achats, du blé (+29,2%), du maïs (+12,4%) et du sucre (+13%).

2.2- Exportations



Structure des exportations en 2008

Libellé des groupements	2007	2008*	Var 08/07 en %
Produits alimentaires	24 161,7	25 395,8	5,1
Produits énergétiques	2 802,6	2 912,2	3,9
Produits bruts :	12 830,3	23 915,9	86,4
- d'origine animale et végétale	2 589,9	2 379,5	-8,1
- d'origine minérale	10 240,4	21 536,4	110,3
Demi-produits	33 937,2	52 512,1	54,7
Produits finis :	50 099,7	49 128,4	-1,9
- Biens d'équipement	14 040,0	15 543,0	10,7
- Biens de consommation	36 059,7	33 585,4	-6,9
Or industriel	109,3	147,7	35,1
Total	123 940,8	154 012,1	24,3

* : Chiffres provisoires

(en MDH)

Les exportations en 2008 ont connu une hausse de 24,3% (+30 071,3 MDH) par rapport à 2007. Elle est imputable essentiellement aux demi-produits : +54,7% ou +18 574,9 MDH (acide phosphorique : +13 866,5 MDH et engrais naturels et chimiques : +3 539,5 MDH) et aux produits bruts d'origine minérale +110,3% ou +11 296 MDH (phosphate : +11 614,8 MDH).

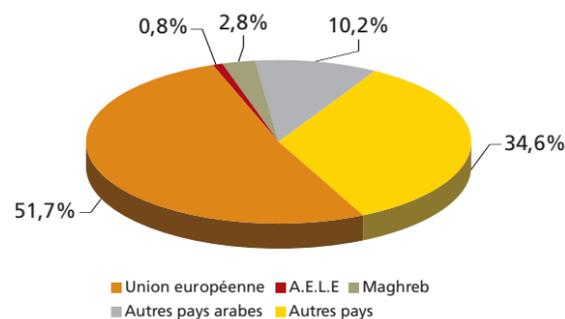
La structure des ventes à l'étranger fait apparaître la prédominance des demi-produits avec 34,1% contre 27,4% en 2007, suivis des produits finis (biens de consommation essentiellement) avec 31,9% contre 40,4% en 2007, des produits alimentaires (16,5%) et des produits bruts (15,5%). Les exportations de biens finis de consommation ont été composées entre autres de vêtements confectionnés (18 888 MDH ou 56,2% du groupe), d'articles de bonneterie (6 681,8 MDH, soit une part de 19,9%) et de chaussures (2 159,4 MDH ou 6,4%).

Les expéditions des demi-produits ont concerné en particulier l'acide phosphorique (22 555,4 MDH ou 43,0% du groupe), les engrais naturels et chimiques (10 927,5 MDH ou 20,8% de groupe) et les composants électroniques (4 358,6 MDH ou 8,3%).

Les ventes des produits alimentaires ont connu une hausse de 5,1% par rapport à l'année 2007, due essentiellement à la bonne performance réalisée par certains produits de ce groupe (les crustacés, mollusques et coquillages : +22,4% et les poissons en conserve : +18,1%).

3- Répartition des échanges par zone économique

3.1- Importations



Répartition, par zone économique, des importations en 2008

Zones économiques	2007	2008*	Var.en %
Union Européenne	136 530,5	166 378,2	21,9
A.E.L.E	2 340,8	2 528,8	8,0
Maghreb	9 248,9	8 912,9	-3,6
Autres pays arabes	19 859,4	32 756,2	64,9
Autres pays	91 767,8	111 217,8	21,2
Total	259 747,4	321 793,9	23,9

* : Chiffres provisoires

L'Union Européenne reste le premier fournisseur du Maroc avec 51,7% des importations, ventilées comme suit :

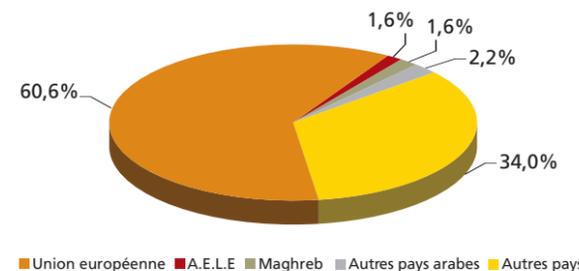
> **biens d'équipement industriel** (machines et appareils divers, voitures industrielles, appareils de coupure électriques, matériel à broyer, fils et câbles électriques, etc.), ce qui représente 27,4% des acquisitions à partir de cette entité.

> **demi-produits** (produits chimiques, matières plastiques, papiers et cartons, fer et acier, etc.), soit 27,0% des achats de ces pays ; et

> **produits finis de consommation** (tissus, voitures de tourisme, médicaments etc.), soit 19,2%.

Les achats à partir des pays arabes ont représenté 13,0% de l'ensemble des importations marocaines. Ils sont constitués essentiellement de produits énergétiques (pétrole brut et gaz de pétrole), qui représentent 61,2% des achats à partir de ces pays, suivis des demi-produits (19,3%).

3.2- Exportations



Répartition par zone économique des exportations en 2008

Zones économiques	2007	2008*	Var.en %
Union Européenne	88 761,7	93 392,3	5,2
A.E.L.E	1 772,82	2 446,4	38,0
Maghreb	1 979,0	2 473,3	25,0
Autres pays arabes	2 384,7	3 365,3	41,1
Autres pays	29 042,6	52 334,8	80,2
Total	123 940,8	154 012,1	24,3

* : Chiffres provisoires

Absorbant 60,6% des exportations, l'Union Européenne reste en tête des clients de notre pays. Les ventes sur ce marché sont constituées par les produits finis de consommation : 31 344,2 MDH (vêtements confectionnés, articles de bonneterie, chaussures, etc.), les demi-produits : 22 201,3 MDH (composants électroniques, acide phosphorique, engrais, etc.) et les produits alimentaires : 16 615,5 MDH (poissons et crustacés, agrumes, légumes frais, etc.).

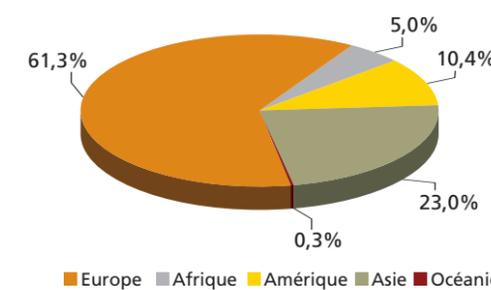
La part de l'ensemble des pays arabes n'a pas dépassé 3,8% des marchandises exportées. Les expéditions sur ces pays ont porté principalement sur les demi-produits : 2 276,2 MDH (acide phosphorique, tôles, engrais naturels, etc.) ainsi que les produits alimentaires : 1 613,7 MDH (poissons, légumes et agrumes).

4- Répartition des échanges par zone géographique

4.1- Importations

Les importations effectuées à partir du continent européen se sont améliorées de 22,3% entre 2007 et 2008. Elles ont

représenté 61,3% de l'ensemble de nos achats et ont concerné principalement les demi-produits (54 723,6 MDH), les biens d'équipement industriel (47 939,4 MDH), les produits finis de consommation (34 581,8 MDH), l'énergie et les lubrifiants (26 986,6 MDH) et les produits alimentaires (15 572,9 MDH).



Importations par zone géographique en 2008

Zones économiques	2007	2008*	Var.en %
Europe	161 310,9	197 325,7	22,3
Afrique	16 422,2	16 201,1	-1,3
Amérique	28 352,4	33 369,7	17,7
Asie	53 229,3	74 044,6	39,1
Océanie	432,5	852,8	97,2
Total	259 747,4	321 793,9	23,9

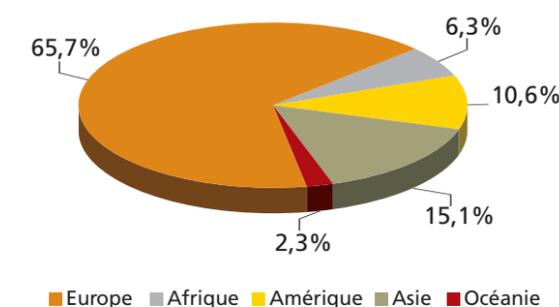
* : Chiffres provisoires

Les pays asiatiques se sont classés en seconde position avec 23,0% des importations, à attribuer pour 38,6% aux produits énergétiques en provenance du Moyen Orient. Les produits finis de consommation importés de ces pays ont représenté 20,1%, les biens d'équipement industriel 19,0% et les demi-produits 13,7%.

Les livraisons des pays américains se sont stabilisées à 33 369,7 MDH contre 28 352,4 MDH en 2007, soit une progression de 17,7%. Les produits alimentaires se sont classés en première position, soit une part de 37,9% des achats de ce continent. Ils sont suivis des produits d'origine animale ou végétale (18,3%) et des produits énergétiques (15,8%).

Les importations d'origine africaine, ont représenté 5,0% de nos achats globaux et se sont limitées surtout aux produits énergétiques (7 962,4 MDH), aux demi-produits (3 277,5 MDH) et aux produits alimentaires (1 637,5 MDH).

4.2- Exportations



Exportations par zone géographique en 2008

Zones économiques	2007	2008*	Var.en %
Europe	93 700,4	101 224,9	8,0
Afrique	7 452,9	9 775,4	31,2
Amérique	9 832,2	16 251,2	65,3
Asie	11 994,7	23 185,9	93,3
Océanie	960,6	3 574,8	++
Total	123 940,8	154 012,1	24,3

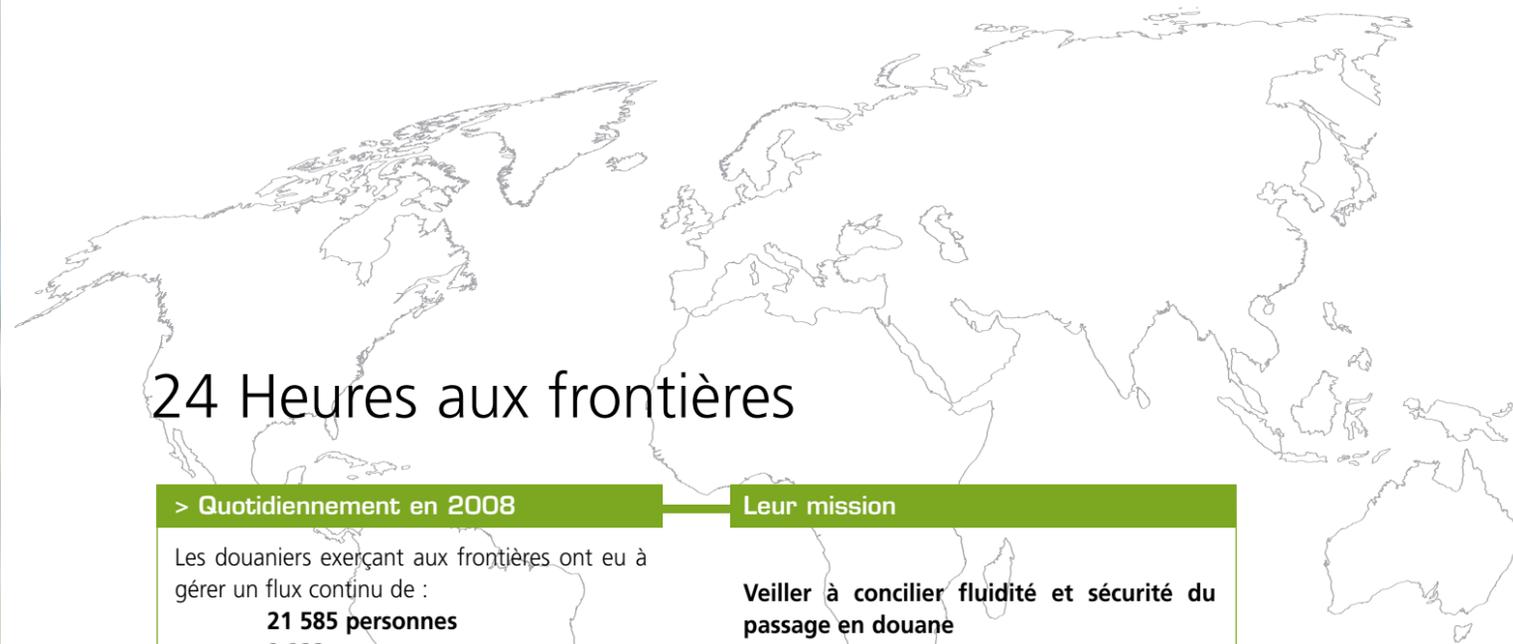
* : Chiffres provisoires

Avec 65,7% des ventes, les pays européens sont restés les premiers clients du Maroc. Les expéditions ont porté à hauteur de 31,3% sur les produits finis de consommation, de 24,4% sur les demi-produits et de 18,6% sur les produits alimentaires.

Les pays asiatiques ont occupé la seconde position, soit 15,1% de l'ensemble des exportations marocaines. Elles sont constituées essentiellement de demi-produits qui ont représenté 75,1% des transactions vers ces pays (acide phosphorique et engrais essentiellement) et des produits bruts d'origine minérale (12,4%) en particulier les phosphates.

Le continent américain a été classé au troisième rang (10,6% des exportations). Les livraisons ont été constituées de demi-produits (50,6% de leurs achats à partir du Maroc) composés pour l'essentiel par les engrais et l'acide phosphorique, et de produits d'origine minérale (34,2%) dont principalement les phosphates.

Les ventes vers les pays africains ont été composées en particulier, de produits alimentaires (2 493,3 MDH), d'énergie et lubrifiant (2 014,2 MDH), de demi-produits (1 831,4 MDH) et de biens d'équipement industriels (1 655,1 MDH).



24 Heures aux frontières

> Quotidiennement en 2008

Les douaniers exerçant aux frontières ont eu à gérer un flux continu de :

21 585 personnes
2 233 conteneurs

Leur mission

Veiller à concilier fluidité et sécurité du passage en douane

> Quotidiennement en 2008

Les services des douanes sur le terrain ont traité :
Plus de 2 130 déclarations de marchandises dont

981 déclarations sous régimes économiques en douane, représentant

Plus de 46% des opérations de dédouanement

Leur mission

Contribuer à la facilitation des échanges tout en assurant les contrôles nécessaires

> Quotidiennement en 2008

Le personnel douanier a contribué à améliorer les finances publiques grâce aux :

- **191,5 M DH de recettes collectées au profit du Trésor public**
- **607 623 dh encaissés à titre d'amendes**

Son objectif

Sauvegarder les intérêts financiers nationaux et assurer à l'Etat les fonds nécessaires à la mise en œuvre des chantiers d'avenir

> Quotidiennement en 2008

Les agents des douanes ont déployé leurs efforts pour protéger les citoyens et lutter contre la fraude en réalisant :

Près de 89 affaires ayant permis la saisie de marchandises d'une valeur de 3 011 672,7 dh dont

707 914,1 dh portant sur des affaires de détention sans justification

1 160 215,3 dh au titre des stupéfiants saisis, soit 116 418 gr. de diverses drogues et produits psychotropes

Leur mission

Concourir à la protection et à la sécurité des citoyens et assurer un climat de concurrence loyale

